REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU CENTRE
****
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU
****
COMMUNE DE KON-YAMBETTA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
CENTER REGION
****
MBAM ET INOUBOU DIVISION
****
KON-YAMBETTA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

(Photo lors de la collecte des données sur le terrain)	*(Photo de la Mairie)*

Réalisé par ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DU MBAM (AFEDEM)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

SOMMAIRE

PRÉFACE i

RESUMÉ EXÉCUTIF ii

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS iv

LISTE DES TABLEAUX iv

LISTE DES FIGURES vi

LISTE DES PHOTOS vii

INTRODUCTION GÉNÉRALE ..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 1

I.1 Plan d'échantillonnage ..... **Erreur ! Signet non défini.**

I.2 Réalisation proprement dite de l'enquête ..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA 2

II.1 Présentation de la commune 2

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 6

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES **Erreur ! Signet non défini.**

III.1 Description de la population enquêtée ..... **Erreur ! Signet non défini.**

III.2 Approvisionnement en eau potable ..... **Erreur ! Signet non défini.**

III.3 Services de santé 20

III.4 Services de l'éducation 26

III.5 Fourniture des services communaux 34

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 40

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 40

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 43

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 47

ANNEXES 48

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 48

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 50

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements 71

PRÉFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) renvoie au processus qui vise à renforcer les performances des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique permet également d'emmener les Elus et les organes de gestion des collectivités locales que nous sommes à rendre compte de nos actions de développement sur le terrain.

La démocratie avance à grands pas et les exigences des citoyens aussi. Au-delà du vote périodique, la tendance est à un engagement réel et une participation à la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques. Les acteurs de développement de la Commune de Kon-Yambetta, à toutes les échelles, ont le devoir de rendre compte et nos populations celui de contribuer et d'exiger les résultats. Les Etats et les grands bailleurs de fonds semblent s'accommoder de ces principes et en font même la promotion.

Le concept de Contrôle Citoyen de l'Action Publique est largement supporté par la Banque Mondiale et les méthodes participatives offrent des outils concrets pour l'expérimentation de ce concept. C'est ainsi que la Commune avec l'accompagnement du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) a initié le projet Scorecard. Cette expérience comme tant d'autre montre que l'enjeu est de restaurer la confiance des populations vis-à-vis des actions publiques et d'instaurer un dialogue politique formel entre les différents acteurs du développement. D'année en année, nous construisons des infrastructures sur le terrain sans toutefois avoir le temps matériel pour suivre et évaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires. Le comité de suivi des changements qui a été mis en place à l'issu de ce processus du Scorecard nous sera d'un grand apport.

L'Exécutif Communal remercie le Programme Nationale de Développement Participatif et l'Institut National de la Statistique qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espérer que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations pour avoir accueillis chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus. Il vous souhaite enfin une bonne lecture du présent rapport.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) peut être défini comme toute action de la part des citoyens ou des organisations de la société civile qui vise à : (i) Apprécier la pertinence des projets/ programmes et des moyens qui y sont affectés ; (ii) Réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés ; (iii) Compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Le Contrôle Citoyen a pour but de : (i) Accroitre l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques ; (ii) Renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés. Bien que le CCAP puisse s'effectuer sur plusieurs axes, l'axe retenu ici a été le « Scorecard » ou «évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services publics dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux ».

La méthode par tirage stratifié à deux degrés à partir de la liste des ménages de la commune figurant dans les Zones de Dénombrement (ZD) a été préconisée. Pour ce faire, quatre facteurs ont été pris en compte dans la taille et l'allocation de l'échantillon à savoir (i) la précision, (ii) le nombre de domaines, (iii) les indicateurs clés, (iv) le budget et (v) la qualité des données ce qui a abouti à un échantillon de 320 ménages. Le questionnaire utilisé comportait en plus de la section d'identification de l'enquêté, quatre (04) principales correspondant aux secteurs ciblés pour l'évaluation des services fournis dans les secteurs ciblés à savoir ; l'eau potable, les services de santé, l'éducation et les services communaux**.**

La collecte des informations a été réalisée à travers l'organisation des séances de travail réunissant les acteurs ciblés et, ainsi que des descentes de terrain manifestées par ; *(i)* les Entretiens semi-dirigés Au total, 311 ménages ont été effectivement enquêtés, soit un taux de couverture de l'échantillon de 97,18%. L'ensemble des préoccupations collationnées a été synthétisé dans des tableaux afin de permettre l'analyse de toutes les données et informations collectées, avec un accent particulier sur : l'environnement en équipements ; l'accessibilité, l'utilisation, l'entretien et maintenance, la satisfaction des besoins exprimés, les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu etc.

L'étape d'analyse a permis de constater que sur le plan de l'hydraulique**, 36,2%** des ménages se disent non satisfaits des services fournis dans ce secteur. Sur le plan de la Santé, **78,9%** des ménages enquêtés disent avoir recours à la formation sanitaire la plus proche. Sur le plan de l'Education, la grande majorité des enquêtés reconnaissent l'existence au sein de la Commune des formations d'enseignement primaire (**96,9%),** maternelle (**97%)** et secondaire (**79,3%**) Le temps moyen mis pour se rendre est de **27,2** pour les écoles secondaires, il se situe à **25,9** minutes pour le cycle maternel et à **25,4** minutes pour le primaire. Enfin, les services communaux. Il apparaît de prime abord que peu de gens sollicitent les services de la Commune, même si l'établissement des actes de naissance et la certification des documents officiels tiennent le haut du pavé à respectivement **16%** et **14%** des enquêtés. Le taux de non satisfaction est de **46,09%.**

Nonobstant, les ménages de la commune se proposent de contribuer activement à l'amélioration du service rendu et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels disfonctionnements constatés sur les infrastructures socio collectives**.** qui sont des leitmotivs de l'action gouvernementale. Ce à travers la mise en œuvre des actions de développement social notamment ; l'entretien et maintenance des

équipements, la réhabilitation/construction des infrastructures.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AIMF	:	Association Internationale des Maires Francophones
APED	:	Action Pour l'Environnement et le Développement
APEE	:	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
BIP	:	Budget d'Investissement Public
CAMWATER	:	*Cameroon Water*
CC	:	Comité de Concertation
CCAP	:	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CEFAM	:	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CES	:	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	:	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	:	Centre Médical d'Arrondissement
COGES	:	Comité de Gestion
CSI	:	Centre de Santé Intégré
CTD	:	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVUC	:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DCTD	:	Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EC-ECAM 4	:	Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FEICOM	:	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal
INS	:	Institut National de la Statistique
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDEVEL	:	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
ODD	:	Objectif de Développement Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PACDDU	:	Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain
PADDL	:	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PCD	:	Plan Communal de Développement
PNDP	:	Programme National de Développement participatif
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UFA	:	Unités Forestières d'Aménagement
UPE	:	Unité Primaire d'Echantillonnage
ZD	:	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Etant considéré comme l'indicateur du niveau d'enracinement de la culture démocratique d'un pays, la décentralisation rend effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Elle est porteuse de réels espoirs d'un développement durable. Au Cameroun, le processus de décentralisation est en cours. L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler, à cet effet que, c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala.

La pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers la mise en place d'autres Communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local et à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs propres problèmes.

Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc dans ce contexte de décentralisation , comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise l'amélioration de la qualité des services dans les secteurs de l »eau, de la santé, l »éducation et des services communaux, à travers une appréciation des services rendus par l'investissement public par les populations elles-mêmes. Ce qui permet d'assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune de LOBO et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reponting Cards » dit Scorecard.

Le présent rapport qui donne les résultats du Scorecard est divisé en six parties. Il débute par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

CHAPITRE I: SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 36 villages de la commune de Kon Yambeta. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Kon Yambeta. Cette enquête s'appuie sur 7 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 46 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard

.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune

constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC AFEDEM) sélectionnée pour ce lot de communes LOBO, NITOUKOU,BOKITO, MAKENENE, OKOLA, KIKI, et KON YAMBETA en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un

Responsable,des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 19 au 23 mai 2022 et présente le bilan ci-après :

N°	Grappe	Localities(Villages/Quartiers)	Nbre ménages equates	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1.	**273**	Lobo	32	0	0	0	
2.	**274**	Adzap, Ekekam III	24	0	0	0	
3.	**275**	Kelle	22	0	0	0	
4.	**276**	Nlong, Ngoulmekong	32	0	0	0	
5.	**277**	Nkolguet, Ekoumtik	24	0	0	0	
6.	**278**	Menguek I	16	0	0	0	
7.	**279**	Menguek II	22	0	0	0	
8	**280**	Tikong	16	0	0	0	
9	**281**	Tseck, Koud	22	0	0	0	
10	**282**	Voa III,Nkolmelen	32	0	0	0	
11	**283**	Nkolyem	24	0	0	0	
12	**284**	Minkoa	16	0	0	0	
13	**285**	OvangNgoas	22	0	0	0	
14	**286**	Nkolmeyang	16	0	0	0	
Total			**320**	**0**	**0**	**0**	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC AFEDEM, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : L'OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KON YAMBETA

II.1 Présentation de la commune

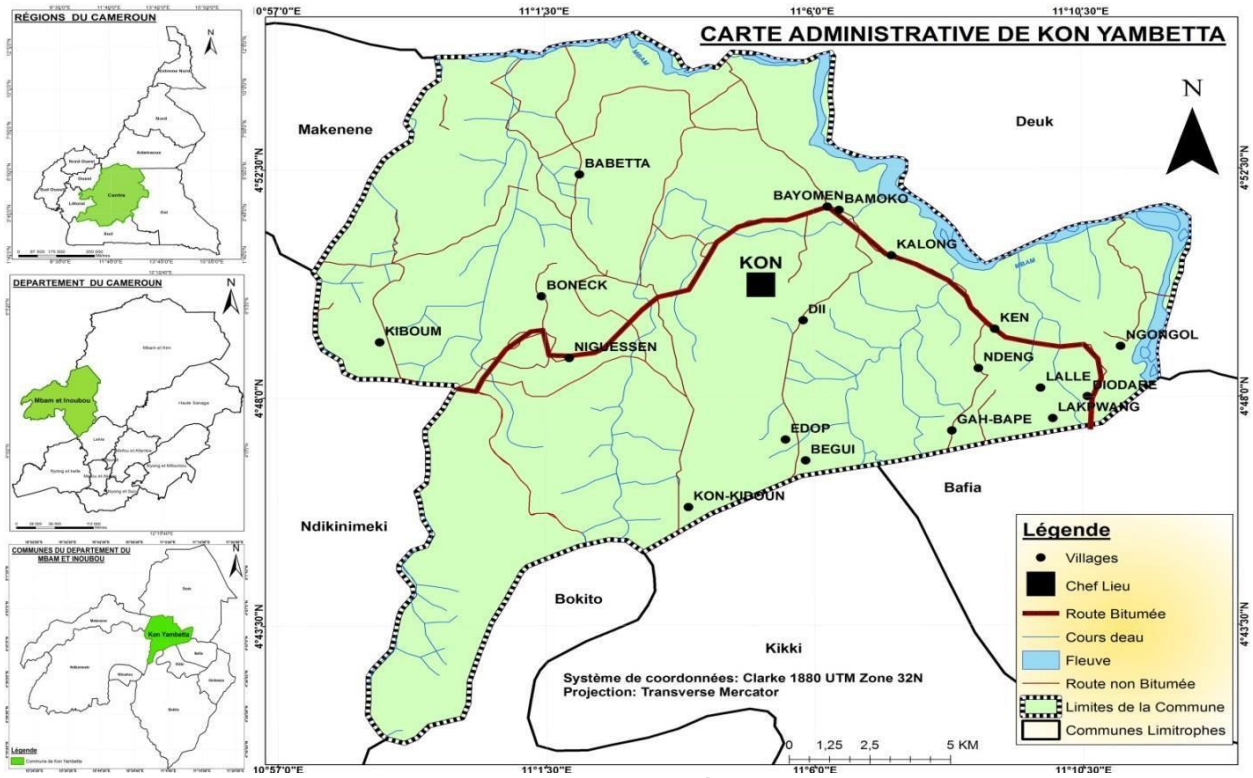

Source : Plan Communal de Développement 2014

II.1.1 Situation administrative et historique

La Commune de Kon Yambetta est née de l'éclatement de l'ancienne Commune rurale de BAFIA suite au décret **N°2007/117 du 24 avril 2007**. La zone d'étude couvre le ressort territorial de l'Arrondissement de du même nom, administré par un Sous-préfet. Le décret **N°78/485 du 09/11/1978** fixe leurs attributions, les consacrants comme représentant du Chef de l'Etat dans leur unité de compétence et responsable de l'ordre public en collaboration avec la brigade de gendarmerie. Dans cette unité administrative, les populations sont regroupées en **19 villages**/chefferies traditionnelles de 3ème degré. Ces villages se répartissent comme suit dans les **02 cantons**/chefferies traditionnelles de 2ème degré qui compose cette Commune :

TABLEAU 1 :

Canton YAMBETTA	1. Babetta, 2. Bamoko, 3. Bayomen, 4. Begui, 5. Boneck, 6. Dii, 7. Diodare, 8. Edop, 9. Kiboum, 10. Kon, 11. Kon-Kidoun, 12. Ninguessen.
Canton BAPE	1. Gah-Bape, 2. Kalong, 3. Ken, 4. Lakpwang, 5. Lall, 6. Ndeng, 7. Ngongol

Source : Plan Communal de Développement 2014 et analyse de l'OSC

II.1.2 Situation démographique

La zone d'étude de Kon-Yambetta rassemble plusieurs ethnies, dont les principaux groupes sont constitués de Yambetta et de Bapé considérés comme autochtones.

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (**RGPH 2005**), la population de la zone d'étude était estimée **à 8.692 âme**s. A contrario, les chiffres recensés sur le terrain (**DPNV 2015**) ont affiché **18.268 âmes**. Sa structure par sexe suivant les résultats du **DPNV 2015** est légèrement déséquilibrée en faveur des hommes. Ces derniers représentent en effet près de **51,6%** de la population.

Des estimations basées sur un taux de croissance annuel moyen de **2,8%** permettent d'évaluer cette population à environ **21.337** âmes en 2021.

TABLEAU 2 : Evolution de quelques Indicateurs démographiques de base entre les années 2015 et 2021

INDICATEURS	e 2015	p 2020	p 2021
Population			
- Masculine	9.428	10.748	11.012
- Feminine	8.840	10.078	10.325
Total	**14**	**16**	**16**
Densité de population au Km2	**8.5**	**9.5**	**10.9**
Croissance annuelle (%)	**2.8**	**2.8**	**2.8**
Rapport de masculinité	**1.0**	**1.0**	**1.0**
Structure de la population par groupes d'âge (%)			
- 0 à 14 ans	**43,2**	**43,2**	**43,2**
- 15 à 24 ans	**25,9**	**25,9**	**25,9**
- 25 à 59 ans	**29**	**29**	**29**
- 60 ans et plus	**1,9**	**1,9**	**1,9**

Source : e=estimation DPNV 2015 et p=projection OSC

La pyramide des âges ci-contre reste caractérisée par une forte proportion des jeunes de moins de 15 ans. La population d'âge active (15-60 ans) représente les 61% de la population totale contre 2% pour les plus de 60 ans (résultats du **DPNV 2015**). Ceci constitue une force future de développement de cette Commune, mais aussi, à court moyen termes, une importante charge pour la collectivité dans le domaine du développement des services sociaux de base, d'accessibilité à l'éducation, la formation professionnelle et la protection sociale (santé, alimentation logement, sécurité, emploi, etc.).

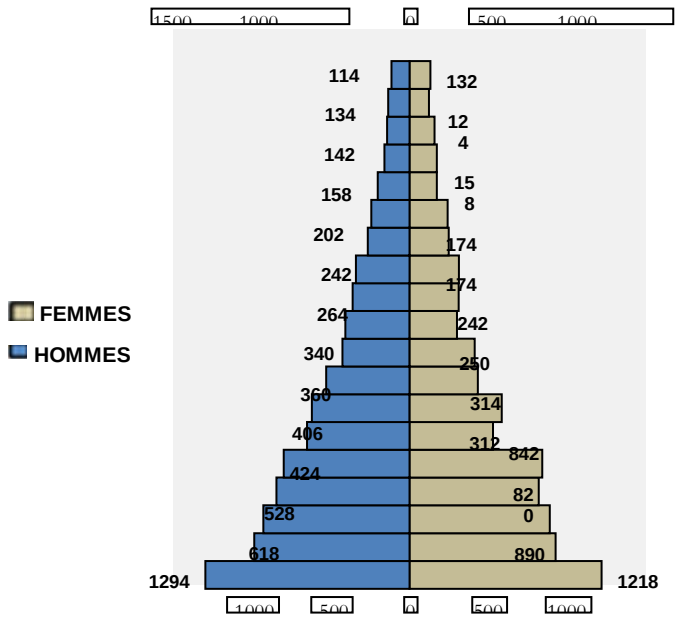

Par ailleurs, la répartition des populations sur l'espace communal présente des inégalités de peuplement dans les différents villages d'attache de la Commune ;

Graphique 2.1: Répartition de la population dans les villages

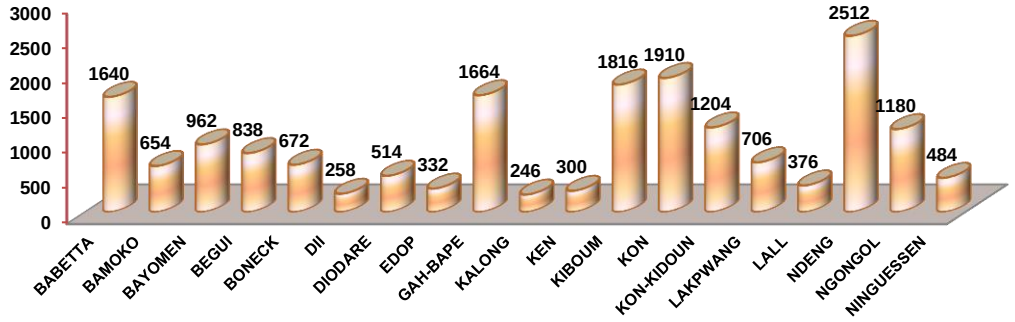

En effet, de la figure 3 il vient que le gros de l'effectif se situe dans la zone rurale avec près de 79%, contre 21% en zone urbaine traduisant là une économie locale essentiellement rurale à prédominance agricole. De 2005 à 2020 la densité moyenne de cette population est passée de 6.6 à 14 habitants au km2.

II.1.3 Situation géographique

Campée dans le Département du MBAM et INOUBOU, Région du Centre, la Commune de **Kon-Yambetta** est située à 21 km de BAFIA, Chef-lieu du Département du MBAM et INOUBOU et à 142 km de YAOUNDE, Chef-lieu de la Région du Centre et, capitale politique du Cameroun, cette Commune couvre une superficie de 1.300 km².

Au plan géographique elle partage les limites naturelles avec d'autres Communes à savoir;

- Au Nord par la Commune de Deuk,
- Nord-Ouest par la Commune de Makénéné,
- À l'Est par la Commune de Deuk,
- Au Sud par les Communes de Bokito, Kiiki, Bafia,
- Au Sud-Ouest par la Commune de Ndikinimeki.

Graphique 2.2: Diagramme ombro thermique

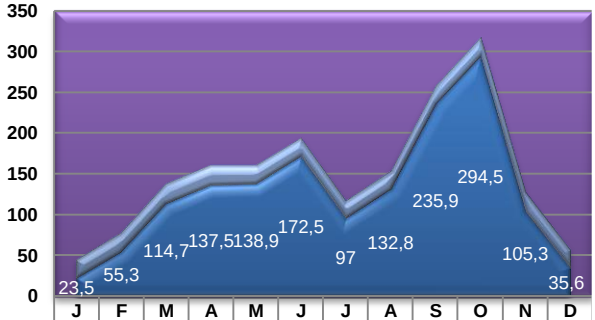

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Température (°c)	23,6	24,6	25	24,4	23,4	22,9	22,3	22,3	22,7	23,2	23,6	23,3
Précipitations (mm)	23,5	55,3	114,7	137,5	138,9	172,5	97	132,8	235,9	294,5	105,3	35,6

(**Sources:** MINADER/DESA/AGR-STAT N°16 et analyse de l'OSC

Au plan climatique, cette lanière d'étude est située dans la zone du climat équatorial, de type guinéen avec des températures varient de 20°C entre Juillet-Août et 30°C entre Janvier-Février. D'après le rapport de la Délégation Départementale d'Agriculture du MBAM et INOUBOU (2009), les précipitations annuelles moyennes se situent le plus souvent entre 1.550 et 2.000 mm (hauteur moyenne mensuelle de pluie sur les 25 dernières années : 1.654 mm). Les maximas de précipitations sont enregistrés en avril-mai et en septembre-octobre.

De la figure 4 ci-contre, la pluviométrie observée est bimodale, traduisant ainsi une zone équatoriale marquée par quatre saisons d'inégales durées:

- *La grande saison sèche (mi-Octobre à mars)*

- *La petite saison sèche (Juin à mi-Août)*
- *La grande saison de pluie (de mi-Août à Octobre)*
- *La petite saison de pluie (de-mars à juin).*

Le relief est accidenté et varié (présence de plaines, de collines et de vallées) avec des pentes comprises entre 0 et 6% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne est de 700m.

Dans ce bassin de production l'on rencontre deux types de sols ; les sols hydro morphes rencontrés dans les bas-fonds des forêts. Ces bas-fonds sont caractérisés par la présence de marécages. De même, l'on rencontre des sols ferralitiques que l'on retrouve sur les flancs des collines, sur les plaines et, ainsi que sur les plateaux.

Le réseau hydrographique est diffus et interstitiel constitué en moyenne de 29 cours d'eau. Les cours d'eau à régime permanant les plus importants sont *Mooh* et *Maboun* qui jouent le rôle de collecteur des eaux des ruisseaux ci-après ; *Manoui, Nkalngoum, Nsoman, Toublack, Massang, Mbop, Boborom, Tchobok, Madagne, Biob, Toulen, Meni ma bangne, Totantan, Edion, Beyeben, Neman, Mana, Ngoub, Boborong.* A côté de ces cours d'eau, l'on note la présence du fleuve Mbam qui côtoie l'espace urbain dans sa partie Nord.

La biodiversité floristique présente des unités phytogéographiques relevant de deux sous-ensembles : le secteur guinéo-soudanien avec ses différents faciès de savane, et le secteur forestier semi-caducifolié. Les savanes intra- et péri forestières herbeuses, avec toutes gradations entre savanes boisées d'espèces ligneuses n'atteignant que 8 à 10 mètres de hauteur et savanes herbeuses, représentent l'élément dominant de cet espace.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Le secteur rural est le moteur de la croissance économique dans la zone d'étude. Les activités dans ce secteur sont prédominées par l'agriculture, le petit élevage traditionnel et la pêche. Malgré les revenus générés par l'exploitation anarchique des produits forestiers ligneux et Non Ligneux (PFNL), l'agriculture reste le premier employeur avec près de 70,8% de la population active, le petit commerce avec 42% et la pêche avec près de 5%. Malgré d'énormes potentialités que regorge la Commune, le système de production agricole reste extensif.

La production du secteur des Forêts et de la Faune s'inscrit dans une tendance dormante du fait de la persistance de l'exploitation artisanale non contrôlée du bois et de la faune des forêts naturelles, au détriment de la création de plantations forestières, du développement de l'élevage conventionnel, ainsi que de la quasi absence d'une transformation locale.

Le sous-secteur de l'Elevage et des Pêches est caractérisé par le mode en divagation, un matériel de pêche artisanal constitué principalement de filets dormants, des hameçons et de barrages, l'inefficacité organisationnelle des populations ainsi que des problèmes liés à l'accessibilité aux financements.

Le secteur de l'industrie est dominé par l'agro-industrie extractive, caractérisée par des activités artisanales dont la plus importante est l'extraction de l'huile de palme. Dans la filière cacao, les opérations liées à la préparation pour l'exportation (séchage, calibrage, triage) ont favorisé l'émergence des petits marchés de groupement avec une main d'œuvre locale bon marché.

Dans les secteurs minier et artisanal qui sont de vecteurs de création de richesses et d'emplois, les ressources sont prépondérantes (carrières de sable et de pierres, PFNL etc.). Cependant, ces secteurs sont sous exploité par les populations malgré l'existence de ce potentiel naturel associé à l'importance économique en même tant que touristique que revêtent les activités artisanales et minières.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

En 1996, la politique de la décentralisation connait une grande avancée avec son intégration dans la Constitution du Cameroun. Cette politique envisage de transférer aux collectivités locales certaines compétences jusque-là détenues au niveau de l'Etat central. Les pouvoirs publics réaffirment ainsi leur intérêt pour les collectivités locales décentralisées en tant qu'institutions de proximité dont le rôle est désormais d'animer et de promouvoir le développement local à côté de l'Etat central. Parlant des collectivités territoriales décentralisées, leur responsabilisation a été marquée depuis 2004 par la promulgation de trois lois notamment :

- La loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 relative à l'orientation de la décentralisation ;
- La loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- La loi N°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.

Selon la Loi (N°2004/017), « la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Elle consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) que sont les Communes et les régions, des compétences particulières et des moyens appropriés ». Dans ce processus de transfert, la Commune apparaît donc comme l'assise territoriale de base de la décentralisation. L'article 4 de cette loi précise les missions des CTD à savoir : « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif ».

Selon la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes, les compétences transférées couvrent plusieurs domaines tels que l'économie, la gestion environnementale, la santé, l'éducation, l'action sociale, la culture, l'urbanisme et l'habitat, la planification et l'aménagement du territoire social, sanitaire, éducatif et sportif de leurs localités. Les compétences transférées dans les domaines de notre enquête font l'objet de divers article de la loi citée plus haut.

Sur le plan de l'hydraulique : on peut constater que ce texte de loi en son article 16 stipule que « l'alimentation en eau potable » et « la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles » font partie des compétences transférées aux Communes.

Sur le plan de la Santé, le texte stipule en son article 19a que qu'en matière de santé et de population, les compétences transférées aux Communes concernent :

- la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire,
- l'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux.

Sur le plan de l'éducation : c'est dans son article 20 que l'on retrouve le détail des compétences transférées aux Communes. Il est question : En matière d'éducation de :

- la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la

maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;

- le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ;
- la participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;
- la participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation. En matière d'alphabétisation
- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration ; régionale ;
- la participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs En matière de formation technique et professionnelle :
- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- l'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- la participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation. . Les premiers transferts des compétences et des ressources aux Communes interviennent en à partir de 2010 et évoluent progressivement. Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes.

Sur le plan de la Promotion du développement local : selon la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes, « la Commune est la collectivité territoriale décentralisée de base » ayant pour mission générale le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Ainsi, ce texte de loi stipule en son article 15 que « les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- la promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal ;
- la mise en valeur de sites touristiques communaux ;
- la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;
- l'organisation d'expositions commerciales locales ;
- l'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois. »

La Commune en tant qu'espace géographique et institution, se présente ainsi comme une unité territoriale ayant une autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux et jouissants d'un statut de personne morale de droit public. Les lois promulguées en juillet 2004 attribuent aux gouvernements locaux un rôle central et leur transfèrent les compétences importantes dans l'initiation, la promotion, la coordination des actions de développement économique.

Pour ce qui est de la Commune de **Kon Yambetta**, la population pratique des activités qui de façon générale s'inscrivent dans les trois secteurs de l'économie à savoir : le primaire (l'agriculture et l'élevage, l'exploitation forestière), le secondaire (la petite industrie de transformation) et le tertiaire constitué des finances et prestations de services divers. Ces domaines d'activités qui contribuent à l'économie de la commune émanent de la diversité des potentialités biophysiques, climatiques et humaines favorables

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLE

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le présent chapitre met en exergue les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux. Il est divisé en cinq (05) grandes parties : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, le service de santé, le service de l'éducation, et la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) réalisée dans la commune de KON YAMBETTA était constitué de **320 ménages**. Par ménage, on entend une personne ou un ensemble de personnes apparentées ou non, vivant sous un même toit (maison, concession, etc.) et prenant généralement leur repas ensemble, mettant tout ou une partie de leur revenu en commun pour faire face à leurs besoins, et reconnaissant l'autorité d'une personne parmi elles appelée chef de ménage. Au total, **329 ménages** ont été effectivement enquêtés, soit un taux de couverture de l'échantillon de **100.9%**. Le questionnaire était adressé prioritairement au chef de ménage mais à l'absence de celui-ci, il était administré à tout autre membre du ménage présent et capable d'apporter des réponses aux questions posées tel illustré par le graphe 3.1 :

Graphique 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

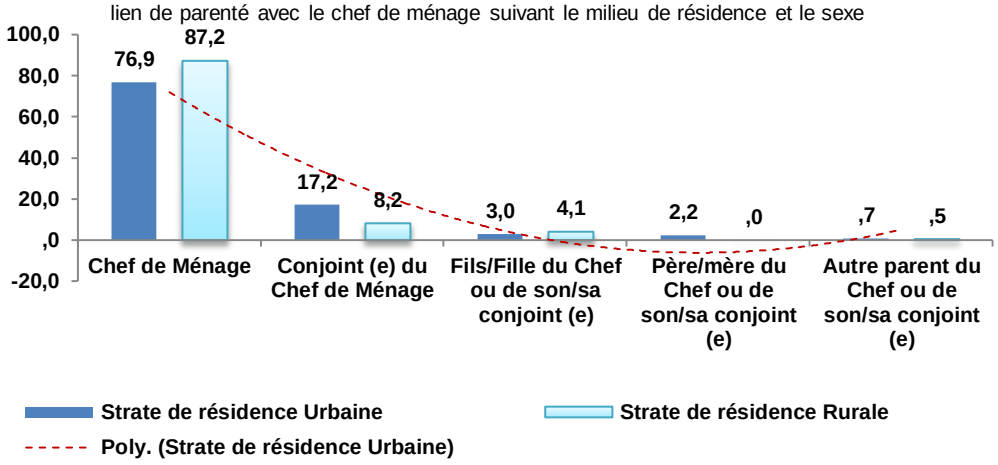

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022.

A la lecture, il ressort que les chefs de ménage étaient les plus répondants de l'enquête en milieu rural. Ils représentent **83.0%** des personnes enquêtées soit 87.2% ruraux contre 76.9% urbains. Ensuite viennent les Conjoint (e) du Chef de ménage (11.9%) dont 8.2% ruraux contre 17.2% urbains.

La distributiondes répondants dans la Commune selon le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge se présente comme suit ;

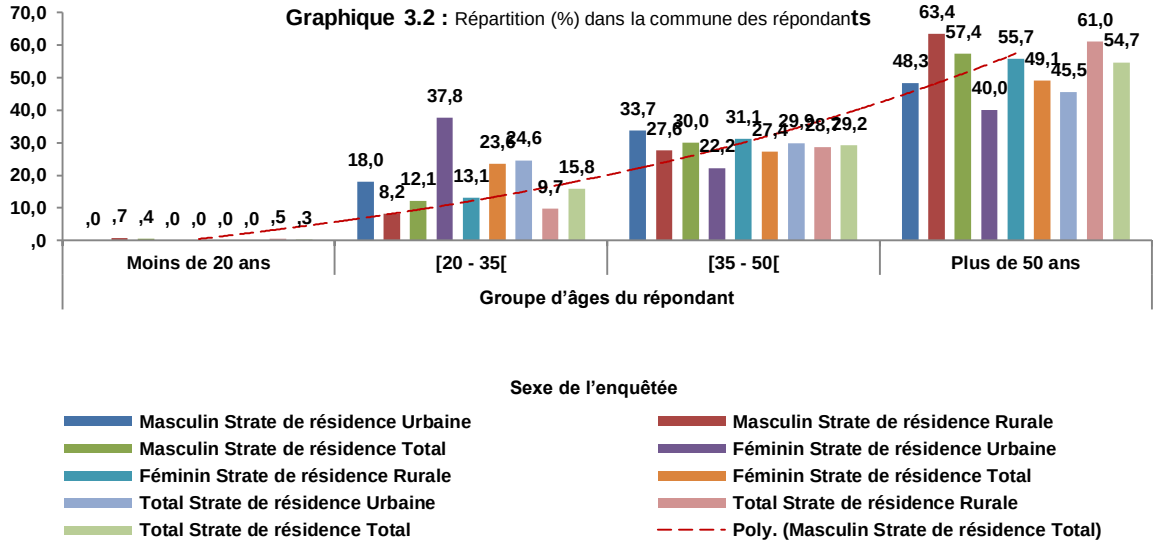

Il ressort que la classe d'âge des **20-35 ans** est nettement sous-représentée dans l'enquête de même que, de façon moins évidente, celle des **moins de 20 ans,** respectivement avec **0%** rural et **0.7%** urbains.

Une telle situation pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes invités à y participer ont refusé de répondre aux questions de façon quasi systématique. Plusieurs hypothèses pourraient être amenées à ce niveau pour expliquer ce phénomène, hypothèses référant aux valeurs prévalant dans la communauté (perception des rôles et des intérêts).

III.2 Approvisionnement en eau potable

L'approvisionnement en eau potable des ménages se fait à partir du système public de l'hydraulique villageoise constitué pour l'essentielle ; des puits et forages équipés de pompes à motricité humaine, des puits à ciel ouverts, des sources/rivières et, ainsi que des bornes fontaines.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau en générale les graphiques ci-après présentent la synthèse des résultats obtenus sous forme de proportions des répondants de l'enquête par type de points d'eau disponibles dans la Commune selon le lieu de résidence ;

Graphique 3.3 . Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

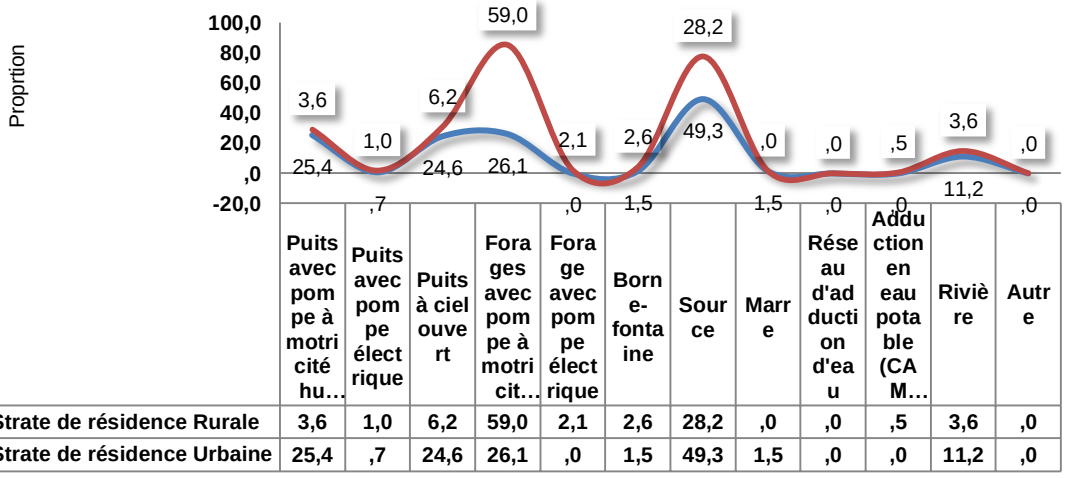

	Puits avec pompe à motricité hu…	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricit…	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAM…	Rivière	Autre
Strate de résidence Rurale	3,6	1,0	6,2	59,0	2,1	2,6	28,2	,0	,0	,5	3,6	,0
Strate de résidence Urbaine	25,4	,7	24,6	26,1	,0	1,5	49,3	1,5	,0	,0	11,2	,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

A la lecture du graphique ci-dessus, **45.6%** des personnes interrogées affirment disposer de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) comme sources d'approvisionnement en eau. Au second plan, viennent les sources avec **36.8%** et les puits à ciel ouvert (**13.7%**),

Un constat est fait à la lecture de ces données que **6.7%** des ménages enquêtés s'approvisionnent en eau dans les rivières.

Le graphique 3.4 présente la synthèse des résultats sur l'utilisation d'une source d'eau publique par strate de résidence.

A la lecture de ce graphique 3.4, il ressort que **43.6%** des ménages ruraux utilisent 'une source d'eau publique contre **95.5%** des ménages urbains.

Graphique 3..4 : Utilisation d'une source d'eau publique

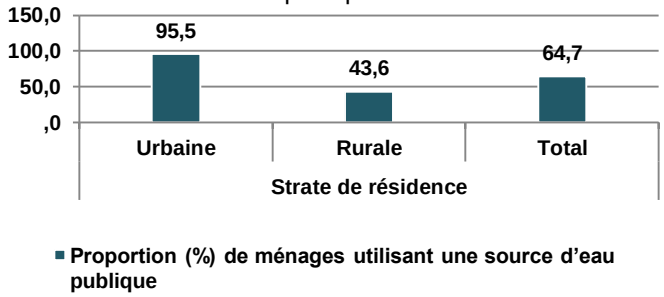

À cet égard, tenant compte du fait qu'un ménage ciblé pourrait avoir plus d'une source d'approvisionnement en eau, les réponses collationnées ont été synthétisées dans le graphique 3.4 puis analysées comme suit ;.

Des statistiques du Tableau 3.1 il vient que, **25.0%** des ménages urbains utilisent un forage avec **PMH** comme principale source d'approvisionnement en eau contre **50.6%** en zone rurale. Au second plan, viennent les sources (**29.6%) et** les puits avec **PMH (25.3%)**

Tableau 3. 1.: Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau						
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	43,0	1,6	25,0	25,8	3,9	,8	100,0
	Rurale	1,2	1,2	50,6	35,3	7,1	4,7	100,0
	Total	26,3	1,4	35,2	29,6	5,2	2,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Nonobstant, malgré les efforts de la commune en matière d'approvisionnement en eau potable, une frange importante de ménages éprouve encore le besoin de disposer d'une source publique d'approvisionnement en eau.

L'écart de **50%** observé entre les deux strates de résidence dans l'utilisation forage avec **PMH**, met en lumière les besoins non soldés, une répartition disproportionnelle des points d'eau. Ce qui met en lumière les efforts à consentir par les pouvoirs publics et les partenaires au développement pour un accès convenable à une source d'approvisionnement en eau d'utilité publique (construction des forages, des fontaines payantes, etc.).

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

L'accès à l'eau peut être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir. A ce titre, Le tableau qui suit illustre la disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.

Tableau 3.2 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée
Strate de résidence	Urbaine	92,5	76,1
	Rurale	41,0	35,4
	Total	62,0	52,0

Source : Enquête CCAP2 KON-YAMBETTA 2022

Il ressort du **Tableau 3.2.** Que, pour **92.5%** des ménages Urbains enquêtés, l'eau de leur principale source d'approvisionnement est disponible toute l'année contre **40.0%** en zone Rurale.

Par ailleurs, la disponibilité au cours de l'année et l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée sont illustrés dans le graphique 3.5.

Graphique 3.5. Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée;

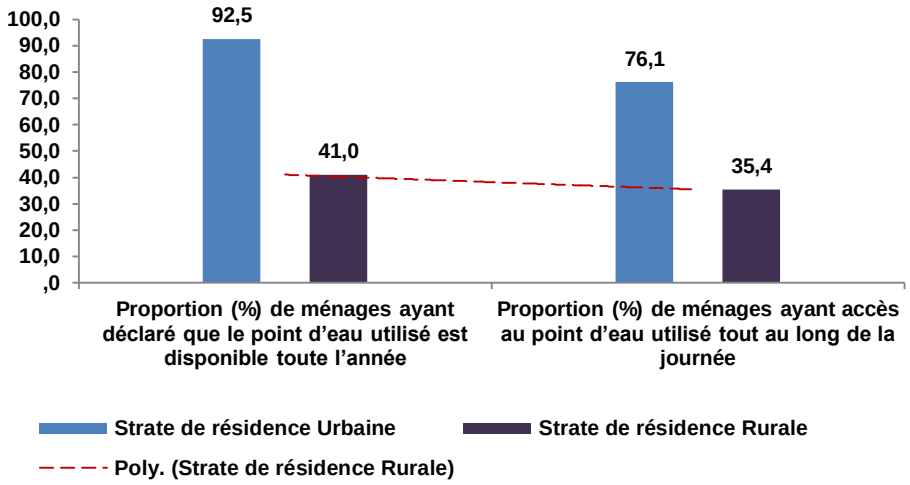

De même, 76.1% des répondants urbains et 35.4% ruraux ont accès au point d'eau utilisé toute la journée.

Ainsi, le graphique ci-après présente la disponibilité au cours de l »année et l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau.

Graphique 3.6. : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

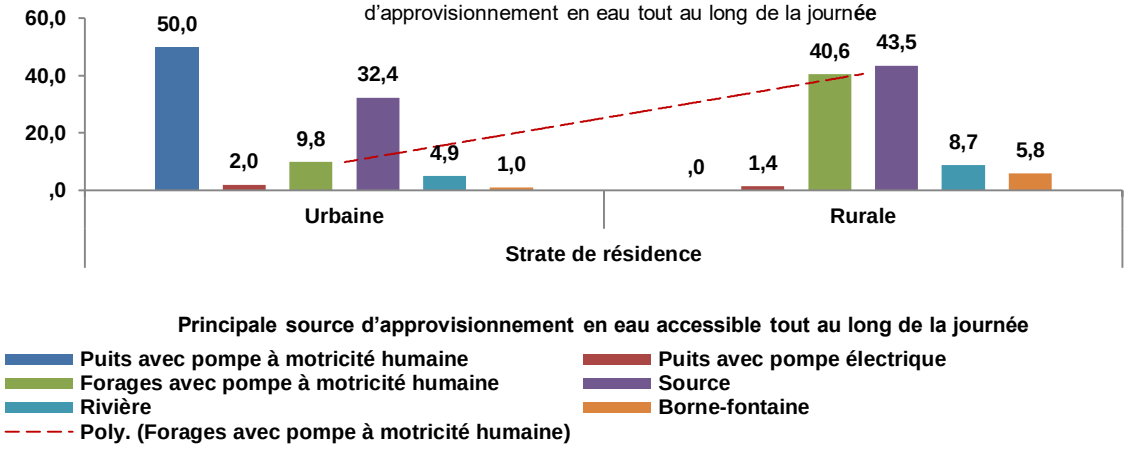

Source : Enquête CCAP2 KON-YAMBETTA 2022

Il ressort des statistiques que pour **35.2%** des ménages enquêtés, la principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée est le forage avec pompe à motricité humaine dont, **25.0%** en milieu urbain et **50%** en zone Rurale

III.2.3 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Pour ce qui est de la disponibilité de la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau, le tableau ci après illustre la correspondance entre la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.

Tableau 3.3. : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau		
		11,5	,0	100,0	100,0
Strate de résidence	Urbaine	81,3	6,3	93,8	100,0
	Total	38,1	2,4	97,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

A la lecture du tableau ci-haut, les statistiques laissent entrevoir une disparité lorsqu'on dissocie milieu urbain et milieu rural. En effet, l'on observe que la fréquence de disponibilité en eau, ne couvre que les besoins de **11.5%** des ménages ruraux contre **81.3%** urbains ;

Pour les ménages urbains la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à **93.8%** de leur besoin en eau.

Par contre, pour les ruraux, la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à **100%** de leur besoin en eau

Cette situation semble reluisante cependant, ce taux d'accès à l'eau chute lors que l'on tient compte des ménages qui estiment que la fréquence de disponibilité en eau ne correspond pas à leur besoin quotidien. .

Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également un entretien et la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la commune.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

L'entretien et la maintenance des points d'eau jouent un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Le graphique 3.7 présente sous forme de proportion, les pannes survenues au cours des six derniers mois et les délais de réparation du principal type de point d'eau utilisé

A la lecture de ce graphique, il vient que, **5.5 %** des ménages urbains et **14.1%** ruraux révèlent que leur principal type de point d'eau a connu une panne au cours des 6 derniers mois. Et 52.6**%** de ces ménages ont attendu moins d'un mois pour la remise en service

Graphique 3..7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

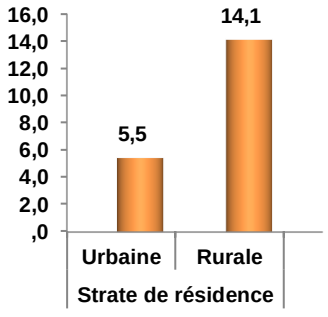

dont **42.9% urbains** et **16.7%** ruraux.

(cf. graphique 3.8.

Source : Enquête CCAP2 KON-

Graphique 3.8 : panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé principal type de point d'eau

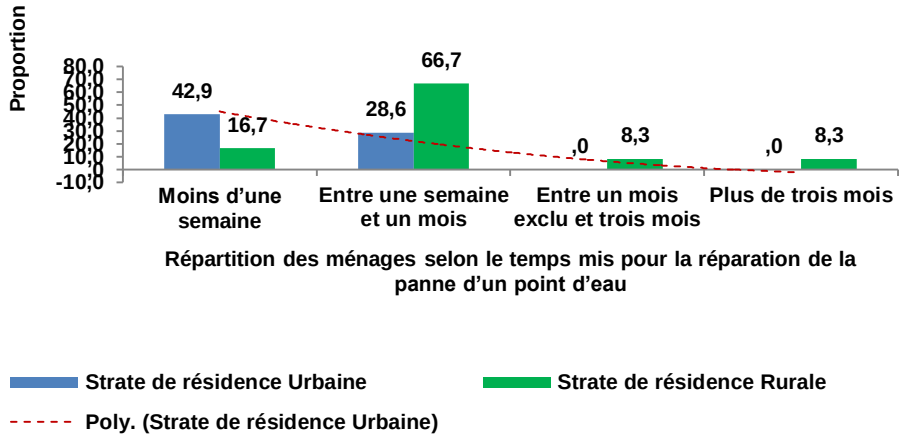

Par ailleurs, les activités liées à l'entretien et la maintenance d'un point d'eau n'incombent nonobstant pas à une entité spécifique, plusieurs intervenants peuvent y prendre part. La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou plusieurs acteurs. Le graphique 3.8 illustre les principaux intervenants dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.

Graphique 3.9. : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

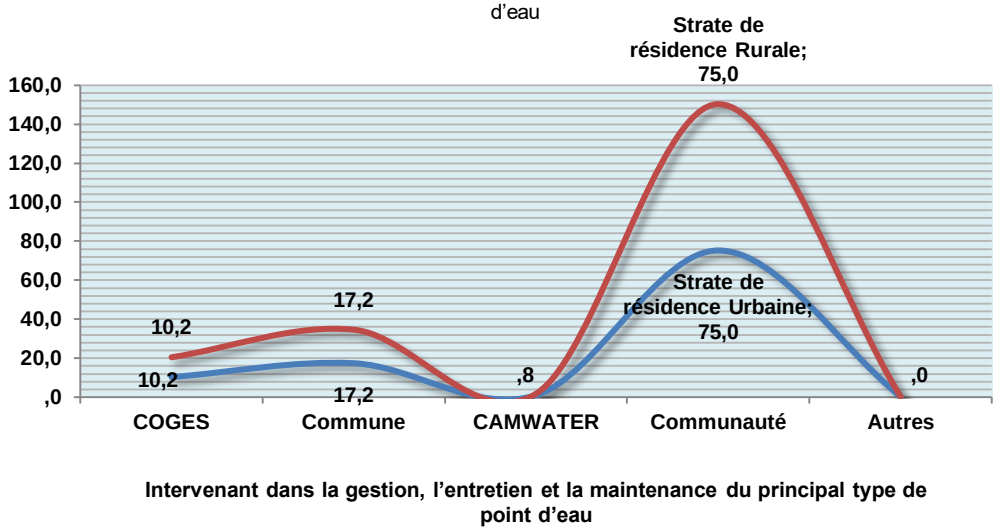

Source : Enquête CCAP2 KON-YAMBETTA 2022

Il ressort du graphique ci-dessus que, dans la gouvernance liée au service public de la principale source d'approvisionnement en eau, le comité de gestion (**COGES**) est l'acteur le plus impliqué dans la remise en service de la principale source d'approvisionnement en eau soit, **6.6%** des ménages enquêtés.

Une analyse plus fine révèle une tendance similaire lors que l'on dissocie milieu urbain et milieu rural respectivement pour **11.8%** et **3.1%.** Ensuite viennent la commune (2.8**%),** la

L'entretien et la maintenance des points d'eau nécessitent une bonne gestion par les acteurs. Une telle activité nécessite également des moyens financiers. A ce titre, le principal acteur local en charge de la gestion, l'entretien et la maintenance du point d'eau est structuré en organisation appelé comité

de gestion (**COGES**). Toutefois, la mise en œuvre des activités du **COGES** nécessite des moyens financiers. La synthèse de la contribution financière du ménage au fonctionnement du **COGES** est présentée dans le tableau qui suit ;

Tableau 3.4. : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES
Strate de résidence	Urbaine	10,2
	Rurale	48,2

Source: Enquête CCAP2, MAKENENE 2022

Du tableau ci-contre, il vient que, seulement **25.4%** des ménages enquêtés contribuent financièrement au fonctionnement du **COGES** dont, **48.2%** ruraux et **10.2%** urbains.

La majorité des répondants soit **94.4%** ont déclaré être soumis à un quota de paiement mensuel d'un montant de **9 403.8 FCFA** en zone urbaine et de **6487.8 FCFA** en zone rurale.

Graphique 3 .10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGE

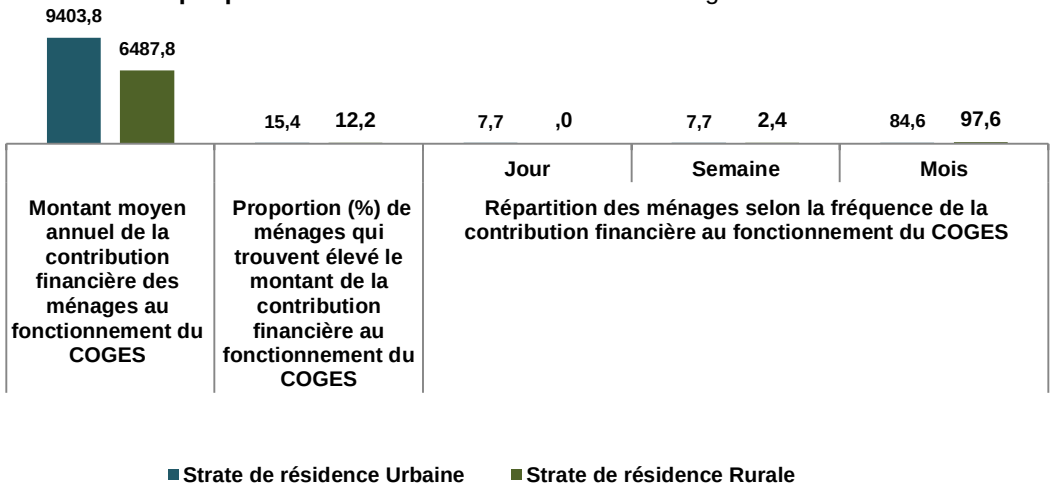

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête a permis de recenser les dimensions de qualité de la principale source d'approvisionnement en eau. Des préoccupations de l'enquête à ce niveau, se dégagent deux principales dimensions à l'échelle communale. Il s'agit (i) de l'accessibilité et (ii) de la qualité de l'eau. Les statistiques versées dans le Tableau 3.2 illustre l'acessibilité à la principale source d'approvisionnement et fournissent les éléments d'appréciation du service rendu par cette source.

Tableau 3.5 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	713,5	11,9	11,5	12,9	3,1	27,3	46,1	20,3	3,1
	Rurale	52411,5	13,5	9,3	6,2	,0	57,6	36,5	4,7	1,2
	Total	21344,2	12,6	10,6	10,3	1,9	39,4	42,3	14,1	2,3

Source: Enquête CCAP2 KON-YAMBETTA 2022

L'évaluation de la distance euclidienne qui sépare les différents ménages à la principale source d'approvisionnement la plus proche varie selon le milieu de résidence. En effet, les ménages ruraux sont le plus éloignés de la principale source d'approvisionnement avec une distance moyenne parcourue de **52411.5m** contre **713.5m** en milieu urbain, pour un temps moyenne mis respectif de

13.5mn et de **11.9mn.** . Ces statistiques révèlent en plus que, la principale source d'approvisionnement se trouve sur un rayon de moins de **5 km** des ménages, Ce qui est conforme à la norme sectorielle. A priori, l'on s'attendait à ce que le temps mis soit plus long en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour ce qui est du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, seulement un quart des ménages enquêtés soit, **20%**est satisfait du service rendu. En effet, les ménages urbains enregistrent le plus forts taux de satisfaction avec **35,6%** contre **25,9%**ruraux

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, le graphique 3.11 illustre la proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.

Graphique 3.11 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

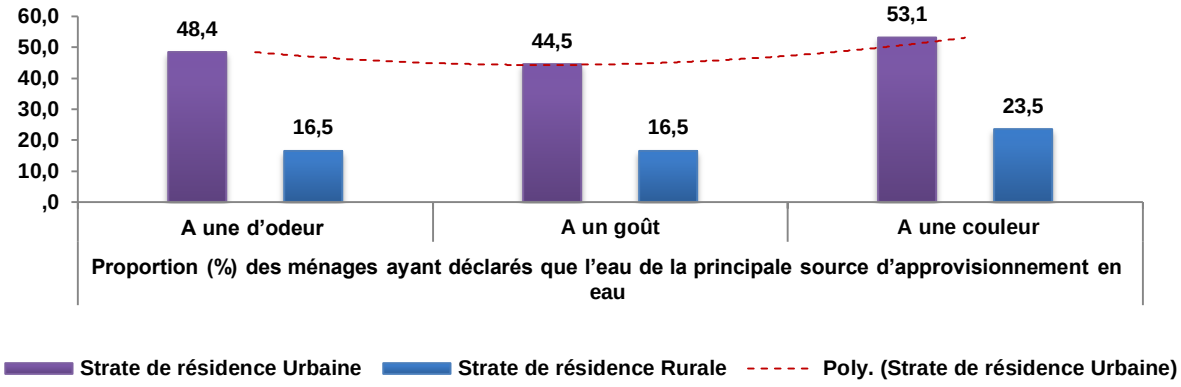

Source: Enquête CCAP2 KON-YAMBETTA 2022

Il ressort du graphique ci-haut que, plus de la moitié des ménages enquêtés soit, **62.6%** est insatisfait de la principale source d'approvisionnement en eau. La zone urbaine enregistre le fort taux d'insatisfaits soit, **77.6%** contre **52.3%** des ménages rural. Une situation où les ménages suspectent que l'eau a une odeur, à un gout et a une couleur. En effet, la nature des préoccupations rapportées dans cette enquête demeure assez variée, ce qui apparait normal, compte tenu qu'il s'agit-là d'une question ouverte. En réalisant le regroupement par thèmes de préoccupations exprimées, il est cependant possible d'identifier des sujets communs de préoccupation. Cependant, le principal motif de préoccupation demeure la mauvaise qualité de l'eau ; son apparence rebutante (**41.3%**), son mauvais goût (**33.3 %**) et son odeur (**35.7%**).

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Pour ce qui est de la satisfaction des besoins en matière d'approvisionnement en eau, les graphiques 3.12 et suivant illustrent les besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ceux-ci.

Graphique 3. 12: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

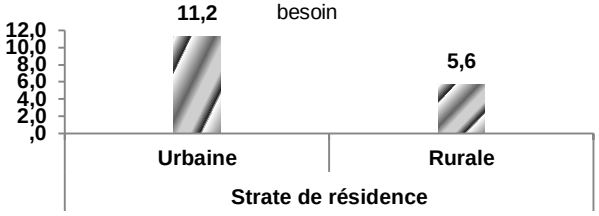

Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois

En effet, **7.9%** des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau au cours des 6 derniers mois ont été satisfaits dont, **5.6%** en milieu rural et **11.2%** en milieu urbain (cf. graphique 3.12). L'analyse du contenu des réponses des ménages enquêtés permet de recenser la perception des dimensions du service public développé pour garantir l'accès effectif et durable à l'eau potable. Le

tableau 3.6 illustre le besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau potable ; Tableau 3.6 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Urbaine	100,0	,0	40,0	13,3	13,3	13,3	,0	,0	,0
	Rurale	54,5	18,2	45,5	36,4	18,2	,0	,0	,0	18,2
	Total	80,8	7,7	42,3	23,1	15,4	7,7	,0	,0	7,7

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Le tableau ci-haut indique les principaux acteurs intervenant dans la remise en fonction des points d'eau en panne. La Mairie enregistre le plus fort taux de besoins exprimé par les ménages en matière d'approvisionnement en eau soit, **80.8%** dont **100% et 54.5%** exprimés respectivement par les ménages urbains et ruraux. Ensuite viennent les élites avec **42.3%,** le Comité de Gestion avec **26.1% et** les autorités traditionnelles avec **15.4%.**

Toutefois en matière de décentralisation, la gestion des forages et des mini AEP a été rétrocédée aux Collectivités Territorialement Décentralisées (**CTD**). Cependant, malgré les efforts de cette Commune en matière d'approvisionnement en eau potable, la majorité des ménages reste encore insatisfaite au regard du nombre d'ouvrages en panne et, avec pour corollaires ; le taux élevé de maladies hydriques, l'inhospitalité de la zone etc. Toutes ces contraintes constituent un frein pour le développement de l'économie locale.

De manière subjective, ces informations révèlent également les proportions des autorités locales ciblées par les populations lorsqu'un point d'approvisionnement en eau potable est en panne.

S'agissant de la satisfaction des besoins exprimés au cours des 6 derniers mois, les ménages urbains enregistrent **0%**des besoins satisfaits contre **18.2%** pour les ruraux soit, une moyenne de **7.7%** (Cf. tableau 7).

Tableau 3.7 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
			Moins d'un mois	Total
Strata de résidence	Rurale	,0	100,0	100,0
	Total	,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2 KON-YAMBETTA 2022

Pour ce qui est de l'espace de temps d'une part entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage et d'autre part la répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau, les répondants ont révélé ce qui suit dans le tableau 3.7;

Il ressort du tableau 3.7 que le temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage est de **0.**

De la répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau il ressort que, des répondants ont avoué faible cette célérité entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé dont, **58.9%** dans la strate Rurale et **38.4%** dans la strate Urbaine. Ce qui démontre à suffisance que, dans la commune de kon yambetta les ménages restent Insatisfaits du système public d'approvisionnement en eau potable en place,

Graphique 3.13. : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau

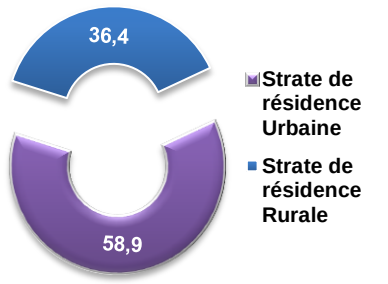

Ces raisons d'insatisfaction pourraient se justifiée par ; la qualité de l'eau dans la principale source d'approvisionnent en eau (cf.graphique 3.13), la distance moyenne de plus de **500** mètres à parcourir pour atteindre le point d'eau le plus proche ou le temps mis pour le ravitaillement donc plus de **10** personnes s'approvisionnent dans ce point d'eau

Graphique 3.14: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

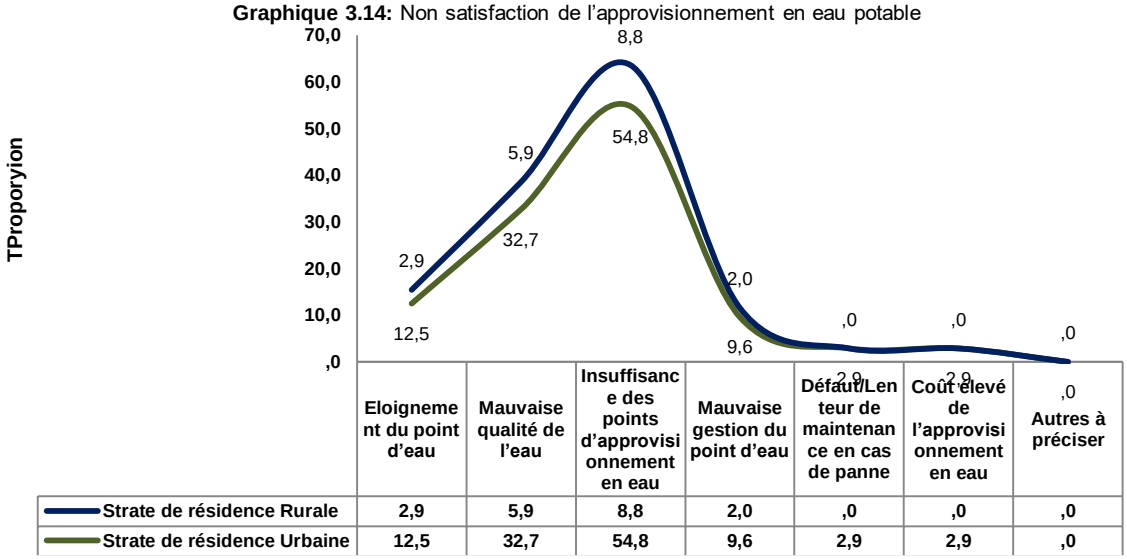

	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence Rurale	2,9	5,9	8,8	2,0	,0	,0	,0
Strate de résidence Urbaine	12,5	32,7	54,8	9,6	2,9	2,9	,0

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.8 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation /mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l...	
Strate de résidence	Urbaine	56,0	41,8	38,1	7,5	10,4	,0	,7	,7	8,2	8,2	,0
	Rurale	66,7	70,8	92,8	14,9	12,8	2,6	1,5	2,6	1,0	1,5	,0
	Total	62,3	59,0	70,5	11,9	11,9	1,5	1,2	1,8	4,0	4,3	,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

De ce tableau, il ressort que les actions à mener pour améliorer l'offre de l'approvisionnement en eau selon les répondants sont :

- Plaidoyer auprès des donateurs et ONG, associations, élites, entreprises (70.5%
- contribution pour la construction d'un point d »eau supplémentaire (62.3%)
- Donation du site de construction pour la construction d'un point d'eau (59.0%)

III.3 Services de santé

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de santé vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (**FOSA**) présentent dans la Commune. Ce contrôle s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La carte sanitaire de la Commune présente plusieurs types de formations sanitaires. Le graphique 3.15 présente la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilise pour la prise en charge.

Ggraphique 3.15: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

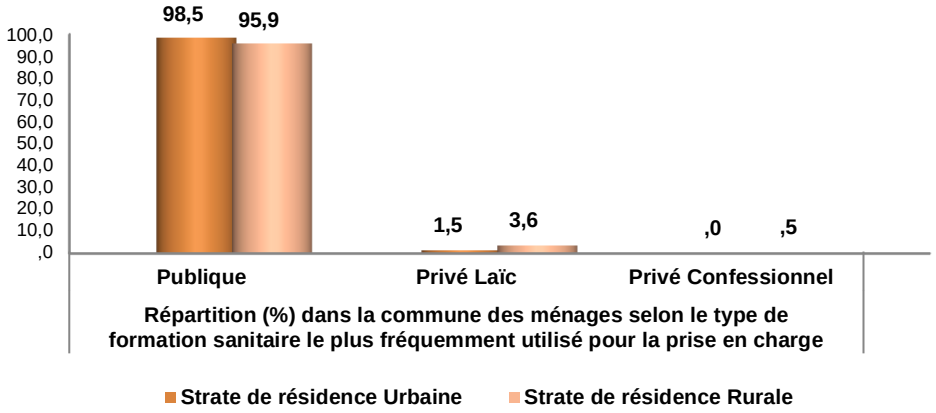

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Du graphique 3.15, il vient que, une frange majoritaire (**95.0%**) de ménages fréquente les formations sanitaires publiques dont, **98.5%**urbains et **96.9%** ruraux. Et **2.7%** des ménages enquêtés se rendent dans des **FOSA** privée laïc.

La proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé est illustrée dans le graphique 3.16.

Graphique 3.16. : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire

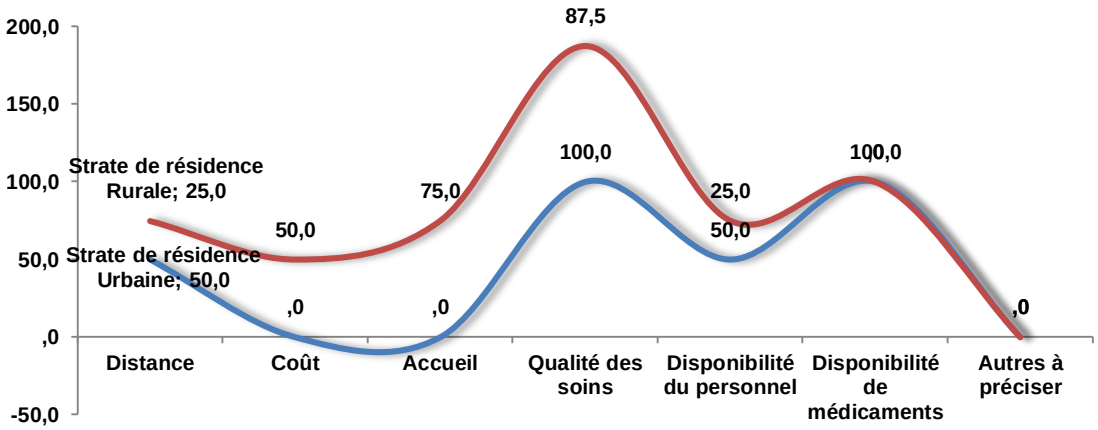

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Du graphique 3.16 il vient que, les ménages ruraux déclarent opter pour ces **FOSA** en raisons de ; la distance (**87.5%**), l'accueil (7**5.0%**), du cout des prestations (**50.0%**) et la disponibilité du personnel soignant (2**5.0%**). Par contre dans la strate Urbaine, **50%** des répondants déclarent opter pour ces **FOSA** juste en raison principalement de la et la disponibilité des médicaments (**100%**) la distance (**100%**), la qualité des soins (**100%**), et de la disponibilité du personnel soignant (**50.0%)**

De manière particulière, ces informations révèlent l'attention portée par les populations vers les différentes **FOSA** en place selon le lieu de résidence. En effet, suite à l'enclavement de la strate Rurale, l'attention est beaucoup plus portée vers les **FOSA** publiques où la présence du personnel mobilisé est d'enjeu pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle.

Pour ce qui est de la répartition dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, les statistiques sont présentées dans le tableau 3.9 qui suit ;

Tableau 3.9. : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	76,1	23,9	,0	100,0
	Rurale	82,4	5,3	12,2	100,0
	Total	79,8	13,0	7,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Il ressort du tableau 3.9 que, .79.8% des ménages enquêtés a déclaré que le CS/CSI est la principale formation sanitaire publique fréquentée pour obtenir les soins de santés dont, **76.1%** urbains et 82.4% ruraux. Ensuite, 13% des ménages enquêtés a déclaré que le l'**Hôpital/**CMA est la principale formation sanitaire publique fréquentée pour obtenir les soins de santés dont, **5.3%** ruraux et **23.0%** urbains.

Il apparaît ainsi une disparité entre le milieu urbain et le milieu rural, ce dernier présentant des conditions les plus défavorables en matière d'accès aux services sanitaires.

Par ailleurs, la distance parcourue par un ménage pour se rendre à la principale formation sanitaire publique fréquentée et le temps mis pour atteindre cette dernière sont autant d'aspects à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé.

Le tableau 3.10 ci-dessous présente-les données sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée.

Tableau 3.10: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	88,1	11,9	100,0	6959,5	113,7
	Rurale	75,5	24,5	100,0	2770,2	115,1
	Total	80,7	19,3	100,0	4513,6	114,5

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

L'évaluation de la distance euclidienne qui sépare les différents ménages de la formation sanitaire publique fréquentée varie selon le milieu de résidence. En effet, **80,7%** des ménages enquêtés ont déclaré être à proximité de leur principale formation sanitaire publique fréquentée dont, **88.1%** ménages urbains et **75.5%** ruraux. Des statistiques de ce tableau, il ressort que les ménages ruraux sont les plus éloignés de la formation sanitaire publique fréquentée avec une distance moyenne parcourue de **6959.5m**, pour un temps mis de **113,7 mn** contre **2770.2 m** en milieu urbain pour un temps de **115.1mn**.

Le temps moyen parcouru pour se rendre dans la formation sanitaire publique fréquentée est de **114.5 mn**. Ces statistiques révèlent en outre que, la formation sanitaire publique fréquentée par la frange majoritaire soit, **80.7%**) se situe sur un rayon de **5 km**

Toutefois sans distinction de la strate de résidence, les problèmes d'enclavement affectent fortement le temps mis pour atteindre une formation sanitaire publique. Il apparaît ainsi des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, ce dernier présentant des conditions les plus défavorables en matière de couverture sanitaire. Ce qui expliquerait en partie le choix des ruraux porté sur le **CMA et** l'Hôpital de district pour leurs besoins de santé (cf. graphique 3.18).

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Dans cette sous-section, il s'agit de capter la formation sanitaire en tant que structure dotée d'un personnel, d'un plateau technique et offrant des soins de santé. La proportion selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée par le ménage est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3.17: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

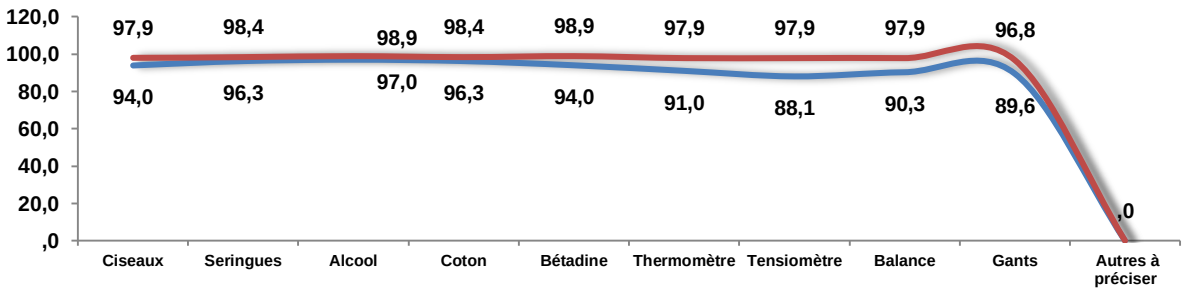

Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Il ressort des statistiques que, le petit matériel est disponible dans la principale formation sanitaire

publique fréquentée par les ménages enquêtés tant en milieu urbain que rural avec, , **98.1% pour** l'alcool , **97.5%** pour les seringues, **95,7%** pour le coton, **96.3%** pour les ciseaux, **96.9%** pour la Bétadine, **94.7%** pour la balance, **93.8%** pour le tensiomètre et **93.3%** pour les gants.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Pour ce qui est du financement des soins de santé et l'appréciation faite par le ménage sur l'accueil du personnel soignant se rrécapitulent comme suit dans le tableau 3.11 et graphique 3.18.

Tableau 3.11 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	2064,2	58,2	20,9	41,0	50,7	8,2	100,0
	Rurale	372,9	4,3	12,8	39,4	60,6	,0	100,0
	Total	1076,7	26,7	16,1	40,1	56,5	3,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

De ce tableau il vient que, les ménages dans la Commune payent en moyenne **1076.7 F CFA** pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquenté pour l'obtention des soins et dont, **2064.2 FCFA** pour les ménages urbains contre **372.9 F CFA** pour ruraux.

En effet au Cameroun, le niveau de vie influence toutefois l'effort budgétaire en faveur de la santé. Si la différence est nette entre ménages ruraux et urbains, la part des dépenses de santé reste sensiblement la même chez tous les ménages bénéficiaires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Il ressort du graphique ci-dessus que, un peu moins du quart des ménages enquêtés soit, **26.7%**trouvent élevé le montant payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée dont, **58.2%** urbains et **4.3%** ruraux.

Pour ce qui est du payement d'autres frais **16.1%** des ménages enquêtés déclarent que des frais non-exigé leur sont demandés dans la principale formation sanitaire publique fréquenté pour l'obtention des soins dont, **12.9%** ruraux et **20.9 %** urbains (Cf. graphique 3.23).

Par ailleurs, plus de la moitié des ménages enquêtés soit. **56.5%** estime que l'accueil qui leur est réservé par le personnel soignant dans la principale formation sanitaire fréquentée est passable. Par contre, **40.1%** trouve que l'accueil est bon et, une minorité soit, **2.4%** juge l'accueil du personnel soignant mauvais (Cf. graphique 3.24).

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

De manière globale, il s'agit ici pour les répondants d'apprécier la capacité d'intervention de la formation sanitaire publique la plus proche du ménage. La synthèse des réponses issues de l'enquête ménage est illustré dans le graphique 3.18 comme suit ;

Graphique 3.18 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soi

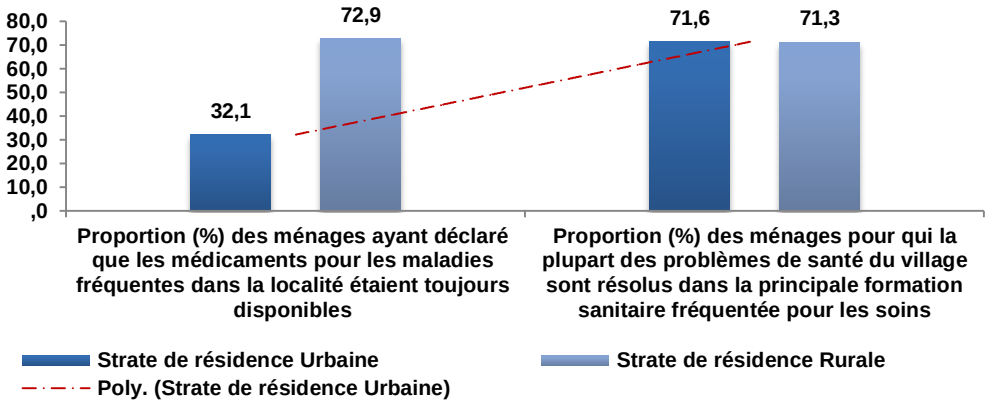

Du graphique 3.18 il ressort que, trois quart des ménages enquêtés soit, **55.8%** ont déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles dans la principale formation sanitaire pour les besoins de santé dont, **32.1%** urbains et **72.9%** ruraux. Ensuite plus de trois quart des ménages enquêtés soit, **71.4%** a révélé que la plupart des problèmes de santé du village/quartier sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée.

Graphique 3.19. : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soin

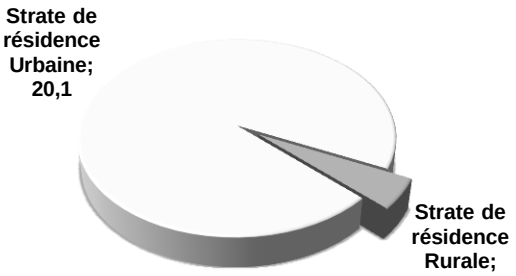

Pour ce qui est de la satisfaction des besoins de santé, **9.0%** des ménages enquêtés se déclarent non satisfaits des services offerts dans la principale formation sanitaire pour les soins de santé dont **20.1%** urbains et **1.1%** ruraux (Cf. graphique 3.19).

Si la différence est nette entre les ménages urbains et ruraux non satisfait, ce qui dévoile les niveaux des taux de recours aux services informels qui s'expliquent à la lecture du graphique 3.20.

Graphique 3.20 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

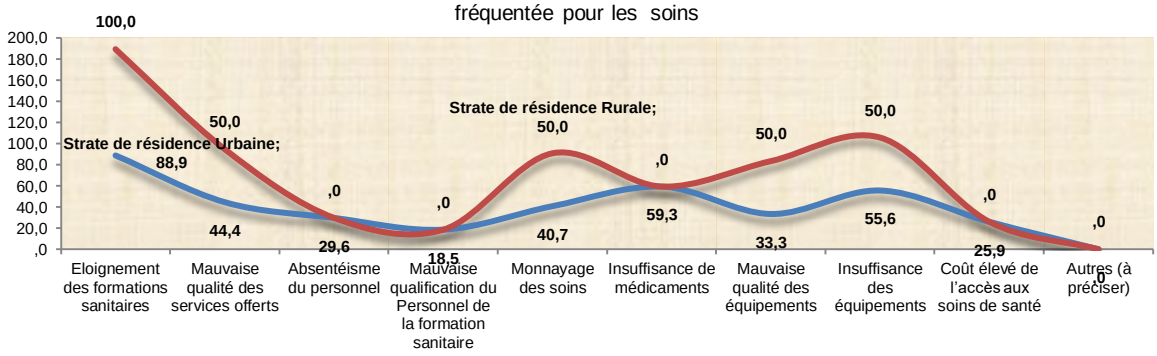

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Il ressort des statistiques ci-haut que,, la non satisfaction des ménages enquêtés résulte de l'éloignement des formations sanitaires (**89.7%)**, de l'insuffisance des équipements (**55.2%)**, de la mauvaise qualité des services offerts (**44.8%),** du monnayage des soins (**41.4%)** et de la mauvaise qualité des équipements (**34.5%)**.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

En termes de voies d'amélioration de leur situation sanitaire, les ménages de la Commune ont estimé les développements qui suivent ;

Tableau 3.12 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ;

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Urbaine	21,6	82,8	73,1	36,6	32,8	11,9	17,2	31,3	17,2	,0	,7	,0	,0
	Rurale	27,7	81,9	86,7	68,6	15,4	4,3	17,0	48,9	26,1	,0	1,1	,5	,0
	Total	25,2	82,3	81,1	55,3	22,7	7,5	17,1	41,6	22,4	,0	,9	,3	,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 202**2**

Dans l'optique d'améliorer leurs situation sanitaire et inverser cette tendance, **55.3%**des ménages ont estimé que la première solution au problème d'accès à une santé de qualité réside dans le plaidoyer auprès des ONG et autres partenaires pour la construction des formations sanitaires **(82.3%),** le plaidoyer auprès de la commune et l'Etat pour l'équipement **(81.1%),** plaidoyer auprès de l'Etat pour la réhabilitation et équipement **(55.2%).** L'amélioration de la gestion des **FOSA** et la réduction du coût d'accès aux soins de santé ne comptant que pour une frange peu significative.

Une analyse plus fine par strate de résidence révèle des choix quelque peu similaires entre les ménages urbains et ruraux. Ce qui souligne le même degré d'engagement citoyen porté pour l'amélioration du service en soins de santé**.**

III.4 Services de l'éducation

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de l'éducation vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les établissements scolaires présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens publics offerts dans le secteur de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

L'engagement du Cameroun à supprimer les frais d'inscription dans l'enseignement primaire a conduit pratiquement tous les parents à inscrire leurs enfants à l'école primaire, d'où le taux de scolarisation observé dans la Carte Scolaire dans la Commune. Et parce que sans une base éducative solide, reproductible et irréversible, les progrès déjà enregistrés jusqu'ici dans les domaines de l'économie s'évaporeront au bout d'une génération. Ainsi, les répondants ont été interrogés sur la fréquentation scolaire des enfants dans le ménage dont

L'éducation scolaire dans la Commune porte sur trois (03) types d'enseignement à savoir :

- l'enseignement maternel ;
- l'enseignement primaire et;
- l'enseignement secondaire.

La répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public est illustrée dans le graphique 3.21 tel que suit ;

Graphique 3..21 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire p

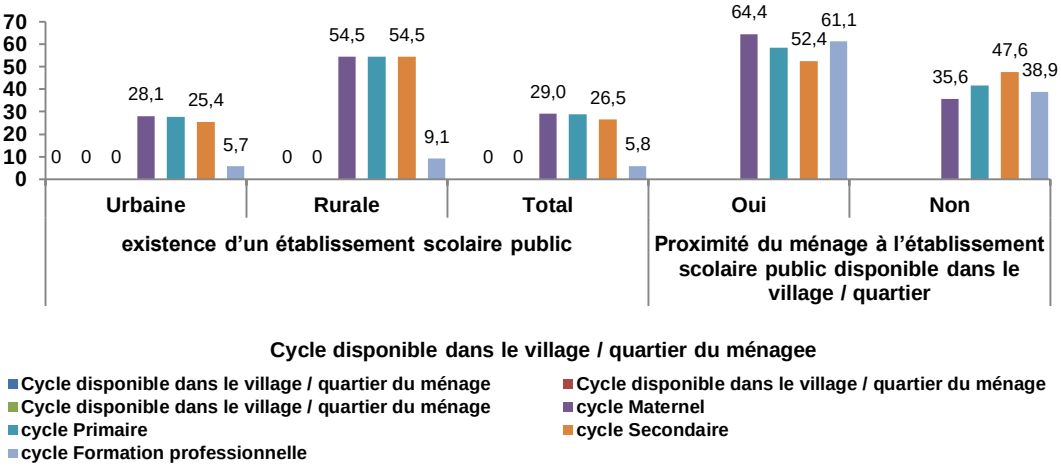

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

De manière subjective relève-t-on du graphique ci-haut, l'existence à **21.6%** d'un établissement scolaires public disponible dans le village / quartier tant en milieu urbain que Rural et dont, **34.0%** pour le primaire, **24.3%** pour la maternelle et **26.4%** pour le secondaire.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

La distance moyenne parcourue et le temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence est illustrées dans les statistiques contenues dans le tableau qui suit ;

Tableau 3.13: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	55,2	1,1	17,9	,4	33,1	,7
	Primaire	318,3	24,0	5481,0	44,2	3378,3	36,0
	Secondaire	119,4	5,8	383,6	6,4	276,0	6,1
	Formation professionnell	,0	,0	20,5	,2	12,2	,1
	Total	123,2	7,7	1475,8	12,8	924,9	10,7

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

L'évaluation de la distance euclidienne qui sépare les différents ménages de l'école la plus proche fréquenté varie selon le milieu de résidence et le cycle fréquenté. En effet, le cycle du primaire est le plus éloigné de tous les établissements scolaires fréquentés par les enfants dans le ménage avec une distance moyenne parcourue de **318.3 m** du ménage Urbain contre **5481.0 m** du ménage Rural, pour un temps moyenne mis respectif de **24 mn** et de **42.2 mn.** Ensuite viennent le secondaire et la maternelle avec une distance moyenne parcourue de **119.4 m** contre **383.6 m** et pour un temps moyenne mis respectif de **5.8 mn** et de **6.4 mn**. .

Bien que la distance moyenne parcourue soit en deçà des normes internationales (**UNESCO, 2010**), l'enclavement reste une entrave à l'accès à ces établissements scolaires. De plus, la proximité de l'établissement scolaire fréquenté ne garantit toujours pas qu'elle dispose des capacités d'accueil suffisantes pour satisfaire la demande.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

La proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement est illustrée dans le graphique 3.22.

Graphique 3.22. Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

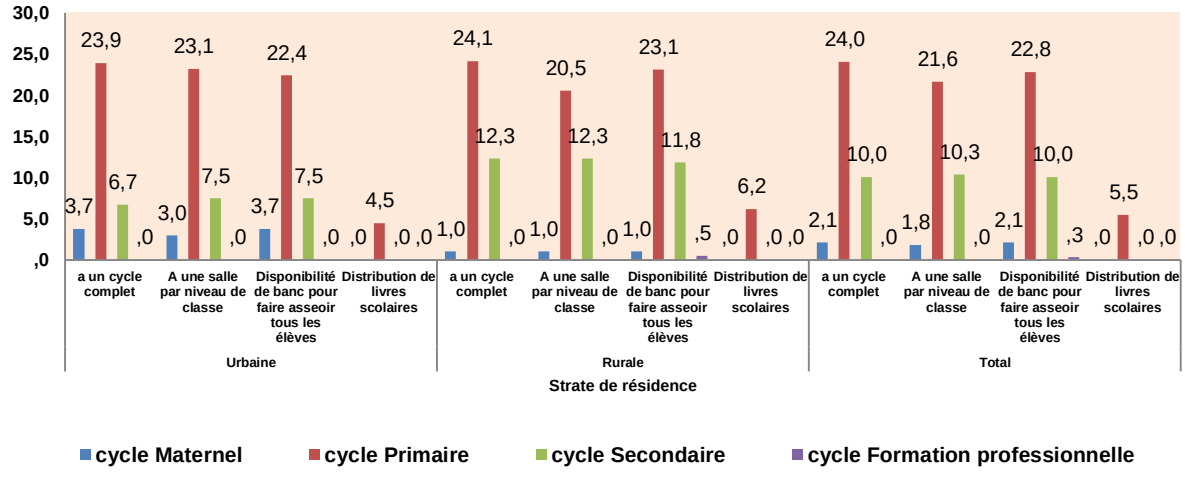

Il ressort des statistiques ci-haut des disparités entre les strates de résidence En effet, 8.6**%** des répondants affirment que l'établissement que fréquentent les enfants dans le ménage a un cycle complet dont, **8.5%** urbains contre **9.4%** ruraux. Pour ce qui est des infrastructures scolaires, les répondants affirment que l'établissement **a** une salle par niveau de classe dont, **8.4%** urbains contre **8.5%** ruraux. Pour ce qui est des équipements, **15.5%** affirment que l'établissement que l'établissement disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves dont, **17.0%** urbains contre **13.9%** ruraux. Pour ce qui est des commodités, **1.1%** affirment que l'établissement procède à la distribution de livres scolaires.Ce qui revient encore à dire que, les infrastructures et équipements scolaires sont plus concentrés en zone urbaine qu'en milieu rural.

Une analyse plus fine par cycle d'enseignement contraste d'avantage les disparités entre les deux strates de résidence. En effet, du graphique ci-dessus il ressort des statistique par cycle de d'enseignement que,, pour ce qui est de à la maternelle que, **3.0%** des répondantes Urbains et **1.0%** des Ruraux ont affirmé qu'il est complet. Du point de vue des infrastructures, **3%** des répondants Urbain et **1%** Rural affirment que l'établissement fréquenté a une salle par niveau de classe. En effet, ces statistiques révèlentune insuffisance quantitative de salles de classe. Ce qui amène l'établissement à adopter une solution intermédiaire telle que l'ouverture de salles multigrades. Qui plus est, donne place à la surcharge de classe. Ce qui amène de plusl'établissement à adopter une solution intermédiaire telle deux places par place assise et non une place par place assise tel que prescrit la norme sectorielle (Cf. graphique 3.22).

L'analyse des statistiques précédentes révèle à suffisance que bon nombre d'enfants dans le primaire n'ont pas de place assise d'où la surcharge sur les places disponibles voir des enfants assis au sol. De plus, ces statistiques soulèvent le volet de la dotation d'appuis en matériel didactique sous forme de paquet minimum. Qui plus est, son contenu n'est pas souvent conforme aux besoins réellement exprimés par les établissements scolaires. Ce qui influence dans le sens de la stagnation des résultats scolaires

Tableau 3.14 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe		
			Régulier	Moyennement régulier	Total
cycle	Maternel	23,9	85,7	14,3	100,0
	Primaire	26,1	70,9	29,1	100,0
	Secondaire	39,4	70,6	29,4	100,0
	Formation professionnelle	22,0	100,0	,0	100,0
	Total	29,7	71,9	28,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2**022**

Par ailleurs, pour ce qui est du secondaire, l'établissement fréquenté à cycle complet compte pour 1**2,3%** des ménages Urbains contre **6.7%** des ménages Ruraux, avec respectivement **7.5%** et **12.3%** de salles par niveau de classe**.** Du point de vue de l'équipement en tables banc, **7.5%** des ménages Urbains et 11.4% des ménages Ruraux enquêtés affirment quel'établissement fréquenté dispose de banc pour faire assoir tous les élèves. Le manuel scolaire quant à lui est inexistant dans les deux strates de résidence.

Pour ce qui est de la gestion des établissements publics, les APEE font partie du personnel de direction des établissements publics. Ces dernières sont nées de la volonté des parents afin de palier à certains besoins auxquels les établissements publics fréquentés par leurs enfants faisaient face. Les textes qui régissent sans ambages les APEE sont de deux ordres : le Décret Présidentiel qui parle des « contributions volontaires des APEE » et le Guide des personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire institué par l'arrêté **N°336/14/MINESEC/CAD** du 12 Septembre 2014. En effet, les APEE jouent un rôle essentiel de bailleur de fonds au sein de la communauté scolaire des établissements quel que soit l'ordre et le cycle d'enseignement.L'analyse du contenu des réponses des ménages enquêtés a permis de recenser la perception des dimensions du service public développé pour garantir l'accès à une éducation scolaire de qualité. Le graphique 3.37 illustre la proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE.

Tableau 3.15 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE
cycle	Maternel	,0
	Primaire	3,6
	Secondaire	,0
	Formation professionnelle	,0
	Total	,9

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Tableau 3.16 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle disponible		ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
	Primaire	91,7	8,3	16,7	,0	,0
	Total	91,7	8,3	16,7	,0	,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Il ressort de ce graphique que, les principales raisons de non-participation aux réunions de l'APEE sont, entre autre ; le non-respect des horaires (**91.7%).** Les trois autres raisons (la réunion d'information et non d'échange, la durée.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Pour ce qui est du cout de l'éducation, l'analyse du contenu des entretiens a permis de recenser les charges éducatives par enfants dans l'établissement fréquenté. A l'échelle de la commune, trois principales dimensions se dégagent de l'ensemble des réponses. Les statistiques contenues dans le tableau 3.7 ci-après illustrent la **r**épartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.

Tableau 3.17 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais			
cycle	Maternel	3671,4	14357,1	2928,6	57,1	42,9	,0
	Primaire	170,9	6417,7	424,1	30,4	69,6	3,6
	Secondaire	11976,5	23412,0	6029,4	67,6	32,4	1,2
	Formation professionnelle	15000,0	29000,0	20000,0	100,0	,0	,0
	Total	3813,2	11838,9	2305,8	43,0	57,0	1,2

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Du tableau ci-dessus, il ressort que la dépense scolaire moyenne (**en FCFA**) varie suivant le cycle de formation de l'enfant dans le ménage. Cette dépense est constituée pour l'essentiel des frais d'inscription, et des frais de l'**APEE** en plus d'autre frais non spécifié sic dans l'enquête. La hiérarchisation de la dépense scolaire met au premier rang, la formation professionnelle avec un total dépens par enfant de **20 000 FCFA** Ensuite viennent secondaire (6029.6 FCFA et la maternelle (**2928.8 FCFA**)

S'agissant d'autre chose en plus des frais exigibles d'éducation on souligne ceux-ci s'élevent à 20 000 FCFA.

Par ailleurs, l'analyse du contenu des entretiens a permis de capter la perception des ménages enquêtés sur la dimension du service public développé pour garantir l'accès effectif et durable à l'éducation. La proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement est illustré dans le graphique 3.23.

Graphique 3. 23 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

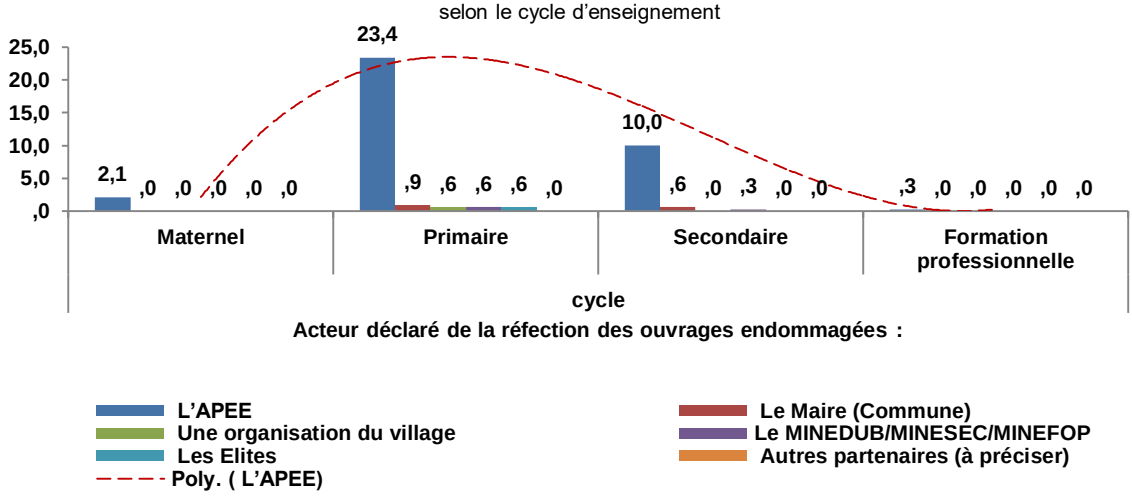

Source: **Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022**

Du graphique ci-haut il vient que, l'**APE**E, le Maire, le **INEDUB/INESEC** ou une organisation

villageoise sont les principaux acteurs intervenant dans le suivi et la maintenance des ouvrages socioéducatifs. Les statistiques affichent l'APEE (9%) au premier rang des acteurs impliqués dans la réfection des ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) lors qu'ils sont endommagés soit, **23.1%**au le primaire, **10%** au secondaire. Le Maire vient au second rang et ne compte que pour **0.4%** des ménages enquêtés. Les autres acteurs (**INEDUB/INESEC** et l'organisation villageoise) sont marginaux. Ce qui renchérit le rôle central que joue l'**APEE** dans le Guide des personnels de direction des établissements d'enseignement secondairesus évoqué.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Le graphique 3.24 illustre la proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement

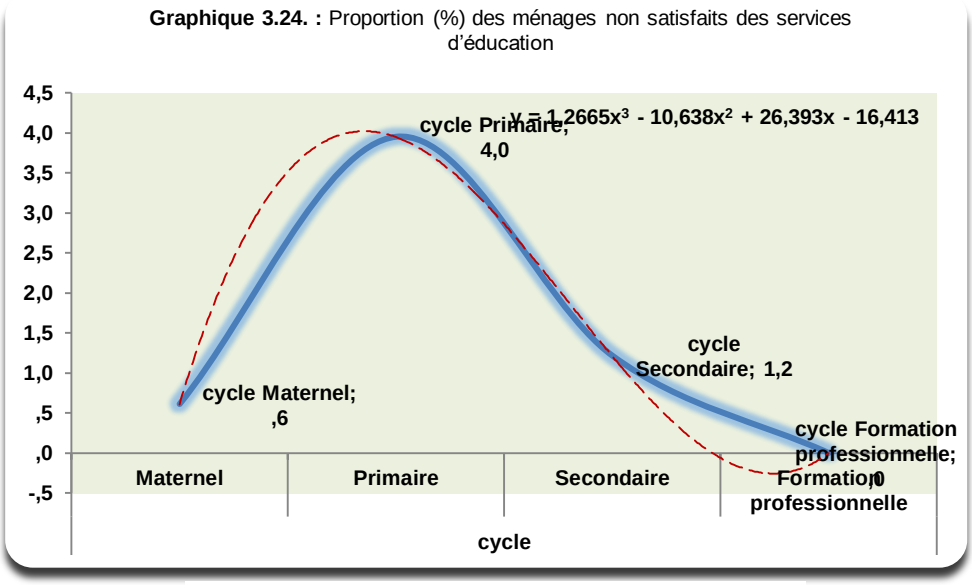

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Du graphique 3.24 il ressort qu'en moyenne **1.4%** des ménages enquêtés ne pas satisfaits des services d'éducation selon le cycle dont, **4.0%** pour le cycle du primaire, **1.2%** pour le et **1.2%** pour le cycle secondaire.

Les graphiques 3.25 et tableau suivants illustrent la proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement.

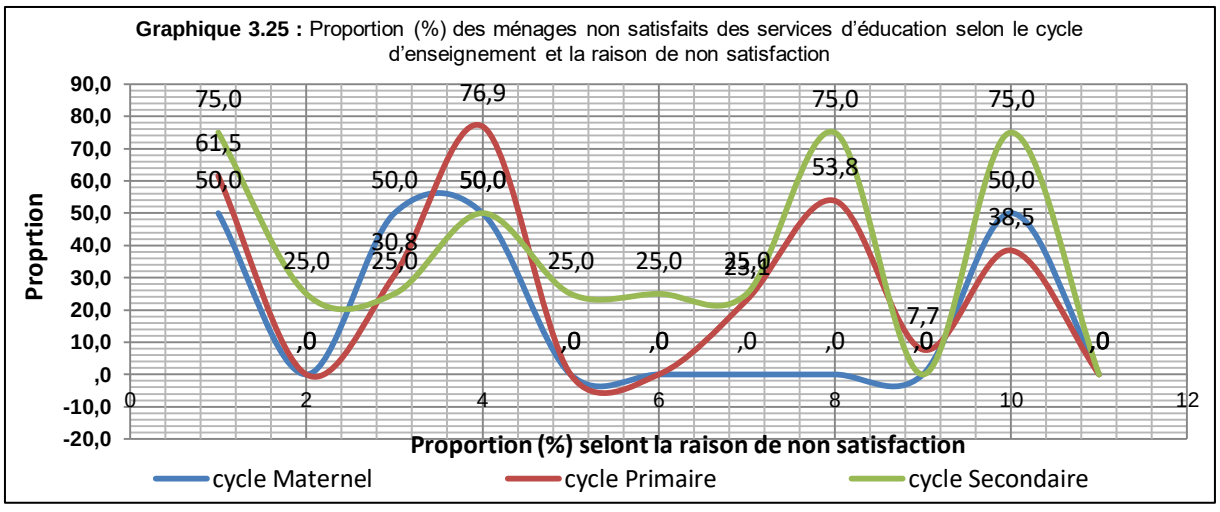

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

L'ensemble des raisons de non satisfaction des ménages pour les services d'éducation selon le cycle d'enseignement sont collationnées comme suit ; éloignement de l'établissement, insuffisance d'équipements, insuffisance des écoles, assiduité, qualité des enseignements, absence de distribution de manuels scolaires, mauvais résultats, coûts élevés de la scolarité et autres (à préciser). En effet, en moyenne **63.2%** des ménages évoquent l'insuffisance des écoles, **(68.4%),** l'éloignement de l'établissement **(63.2%)** comme principale raison d'insatisfaction des services d'éducation. Ensuite viennent l'insuffisance des écoles, **(68.4%),** l'absence de distribution de manuels scolaires **(52.6%) et** les coûts élevés de la scolarité **(47.4%).**

La nature des préoccupations rapportées dans cette enquête demeure assez variée, ce qui apparait normal, compte tenu qu'il s'agit-là d'une question ouverte. En procédant au regroupement par thèmes de préoccupations exprimées, il est cependant possible d'identifier des sujets communs de préoccupation. D'autres aspects ressortent également, par exemple ; la disproportionnalité des frais exigibles de scolarité entre les deux strates de résidence.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

En termes d'amélioration de la situation de l'éducation des enfants, laproportion (%) des ménages selon le type d'actionenvisagée à l'échelle communale s'illustre dans le graphique 2.43.

La proportion des actions envisagées tel qu'illustre le graphique ci-haut est variable par type d'action, par secteur d'activités et par cycle d'enseignement. Cependant de manière globale, il ressort de ces statistiques les chainons d'actions ci-après ; la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle **(7.1%),** la formation des enseignants **(5.5%**), le suivi rapproché des relations parents/enseignants (**4.8%**), la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle (**3.2%**), la prime d'excellence aux écoles (**1.6%**), la restauration de l'autorité des enseignants, et autres (**0%**).

Tableau 3.18 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation **;**

Cycle disponible		rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnell	Suivi rapproché des relations parents/ense ignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	,6	,9	,6	,0	,6	1,8	,0
	Primaire	6,4	10,0	8,2	5,2	11,2	18,8	,0
	Secondaire	2,7	4,3	4,0	1,2	1,5	7,0	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,3	,0
	Total	2,4	3,8	3,2	1,6	3,3	7,0	,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Une analyse des statistiques du tableau ci-haut par secteur d'activités et par cycle d'enseignement présente quelques divergences dans la hiérarchisation/priorisation des actions envisagées, bien que « le plaidoyer pour l'affectation du personnel» demeure la priorité des priorités. En effet, cette dernière compte majoritairement avec 1**8%**, **7.0%** et **1.8%** des ménages enquêtés respectivement dans les cycles primaire, secondaire et maternelle.

Par ailleurs, la proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers : la participation aux activités de l'école, la prime aux bons enseignants, la dénonciation des enseignants indélicats, le renforcement des relations parents-enseignants, l'acquittement des cotisations, le renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'**APEE,** la diffusion des compte-rendu de la gestion de l'**APEE** , la diffusion des bonnes pratiques et le contrôle de la présence régulière des enseignantsest illustrée dans le tableau 3.19.

Tableau 3.19 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	1,5	,3	,3	,3	,3	,0	,0	,6	,9	,0
	Primaire	14,9	7,0	9,4	8,5	5,8	1,8	2,7	4,9	9,4	,0
	Secondaire	4,0	3,6	4,6	2,1	,9	,3	,9	2,4	5,8	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,3	,0
	Total	5,1	2,7	3,6	2,7	1,7	,5	,9	2,0	4,1	,0

Source : Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Au niveau communautaire il ressort du tableau ci-haut que, certains ménages pourraient s'engager dans la participation aux activités de l'école (**5.1%),** au contrôle de présence régulière des enseignants (**4.1%) et** la dénonciation des enseignants indélicats (**3.6%)**

Les autres actions telles que la prime aux bons enseignants, la diffusion des comptes rendus de la gestion de l'**APEE**, le renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'**APEE** sont très peu représentées car, ne comptent que pour une frange moins importante des ménages enquêtés.

III.5 Fourniture des services communaux

Les collectivités sont en principe les communes. Elles sont régies par la **Loi n° 20 04-18 du 22 juillet 2004** fixant les règles applicables aux communes. Suivant ce texte, la commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Dans ce contexte de la régionalisation et de la décentralisation, les problèmes de développement repose principalement sur les communes.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La commune de KON YAMBETTA offre à ses usagers des services multiples en régie directe dans ses interventions traditionnelles. De façon générale, les communes agissent sur des biens et services supports dont elles ont la tutelle**.** Les services sont commandités par les élus municipaux et ont pour principaux destinataires les usagés (résidents locaux et non-résidents. La présente enquête s'est intéressée à l'offre des services aux usagers résidents, à la perception que ceux-ci ont et au temps mis pour l'obtention du service. Le graphique 3.43 illustre la demande de service, accueil à la commune et le temps mis pour l'obtention du service.

Graphique 3. 26: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

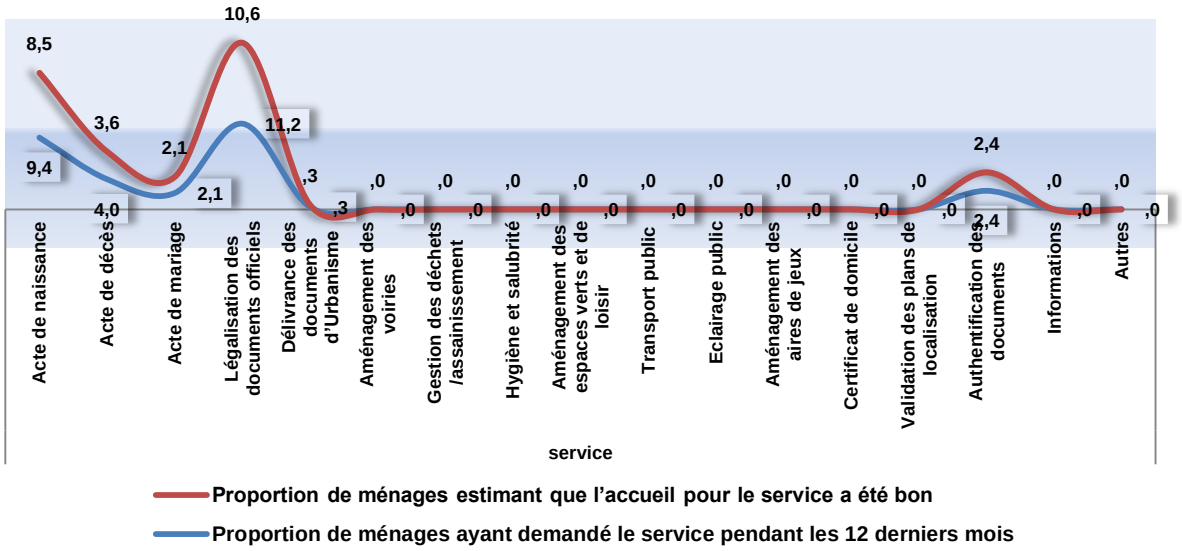

Ces douze derniers mois, la demande de service des usagés résidents locaux a été portée sur (cf. graphique ci-haut). Il ressort des statistiques que, la demande de services pendant les 12 derniers mois était portée majoritairement sur et de légalisation des documents officiels (10.6%), le service de l'acte de naissance soit, **8.5%) et** les services d'authentification des documents (**2.4%)**

Ces trois services sont considérés ici comme les plus sollicités par les ménages de la Commune. S'agissant de l'accueil pour le service, il est à **100%** apprécié par l'ensemble des usagés.

Pour ce qui est de la perception du délai pour rendre le service communal, la proportion (%) est illustrée dansle graphique 3.27 :

Tableau 3.27 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

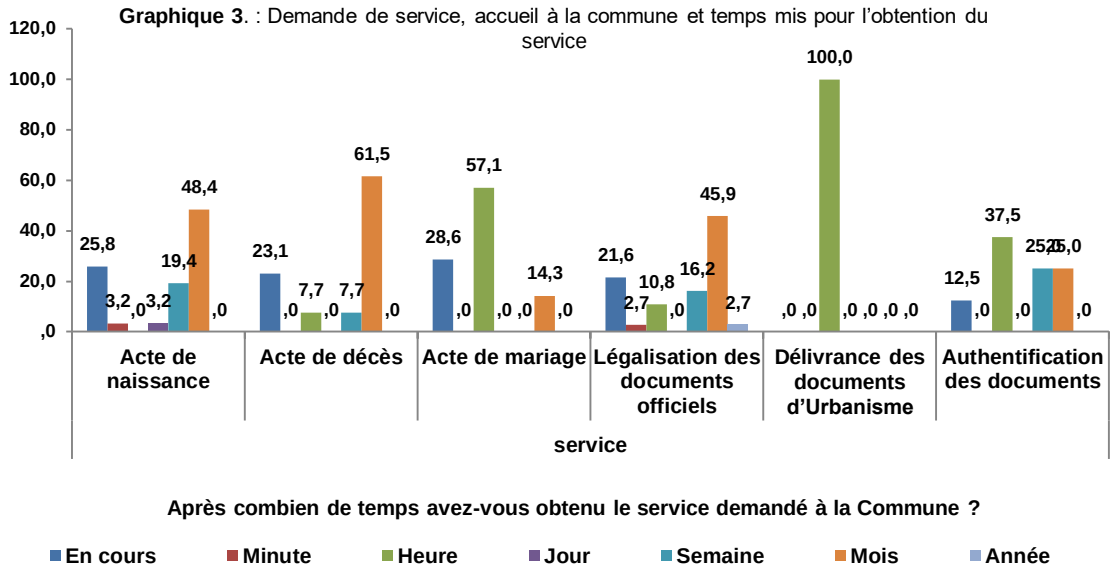

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

La proportion de ménages qui trouvent le temps mis pour rendre le service long ou très long est assez faible voire marginale : **25.8 heures** pour ceux qui se font faire établir un acte de naissance, **23.1 heures** pour ceux sollicitant un acte de décès, **28.6 heures** pour ceux sollicitant l'acte de mariage, **21.6 heures** pour ceux sollicitant la légalisation des documents officiels..

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

L'enquête s'est portée à ce niveau sur deux principaux goulots d'étranglement dans la chaine de la fourniture des services communaux. La pproportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal est illustrée dans le graphique 3.28.

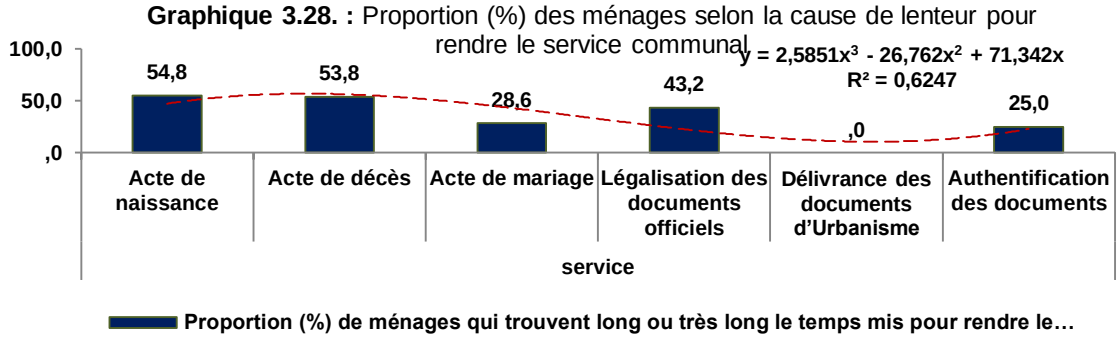

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Les causes de cette attente sont entre autres le refus de Corrompre (**34.8%**), la mauvaise organisation des services (**34.5%**), l'absence de matériel de travail (**17.1%**) et l'indisponible/absence du personnel (**12.1%**).

Graphique 3.29 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

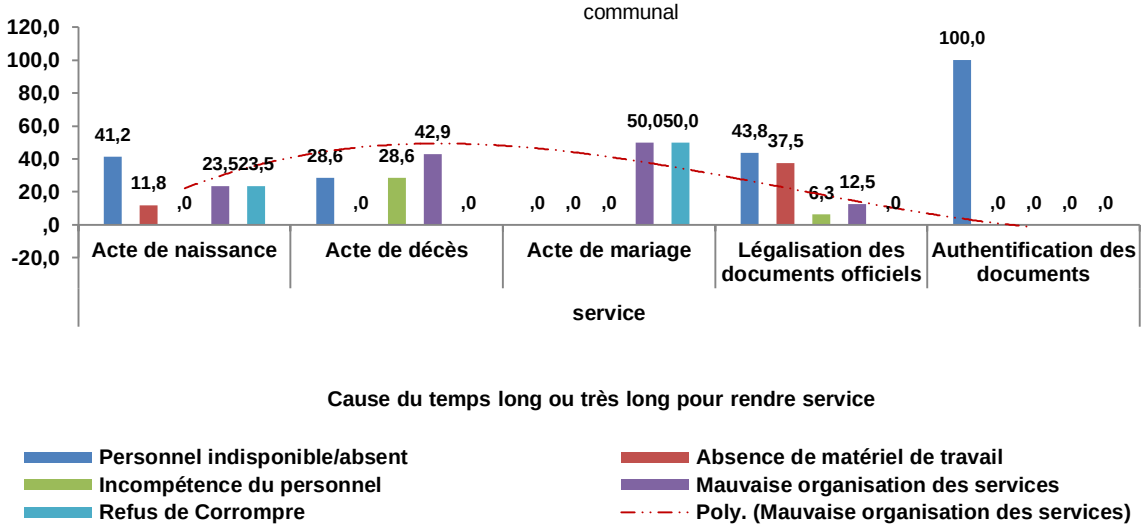

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Pour ce qui est du pourboire pour obtenir le service communal, la Proportion (%) des ménages ayant payé est illustrée dans le graphique 3.30.

Graphique 3.30. : Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service

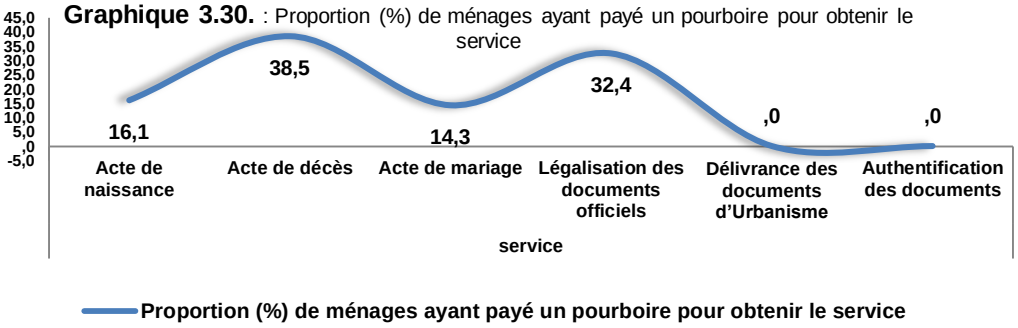

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

La proportion des usagés ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal est de **38.5%** pour ceux qui sollicitent le service de l'acte de naissance, **32.4%** la légalisation des documents officiels, **14.3%** pour l'acte de mariage.

Graphique 3.31 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

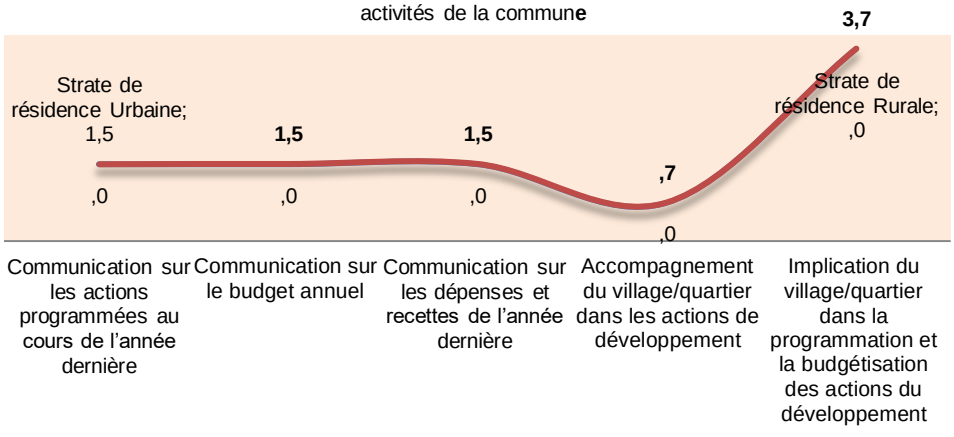

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Au regard des résultats de l'enquête quatre aspects illustrés dans le graphique ci-dessus attirent l'attention à savoir :

☞ l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement est à la hausse **(3.7%). C**ela implique que des ménages urbains et ruraux sont au courant que leur village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation

☞ La communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière qui se situe en moyenne à **1.5%.** En dehors des conseillers municipaux, seulement **3.9%** et **0.6%** des ménages respectivement en milieux urbain et rural sont au courant leur village/quartier est impliqué dans la programmation.

☞ Communication sur le budget annuel qui se situe en moyenne à **1.5%.** Excepté les conseillers municipaux, Ceci implique que des ménages urbains et ruraux soient au courant que leur village/quartier est impliqué dans la budgétisation. L'on constate que l'information à ce niveau connait une nette régression en milieu urbain. Cependant la même tendance est observée en milieu rural compte tenu du caractère peu participatif de ce budget.

III.5.4 Appréciation des services communaux

La proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux est illustrée dans le graphique 3.32.

Il ressort des statistiques du graphique ci-contre que, en moyenne **16.1%** des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits des services communaux dont, **31.3%** et **5.6%** sont respectivement en milieux urbain et rural.

Pour ce qui est de la raison de non satisfaction, la proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfactionest illustrée dans le graphique 3.33.

Graphique 3.32: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux

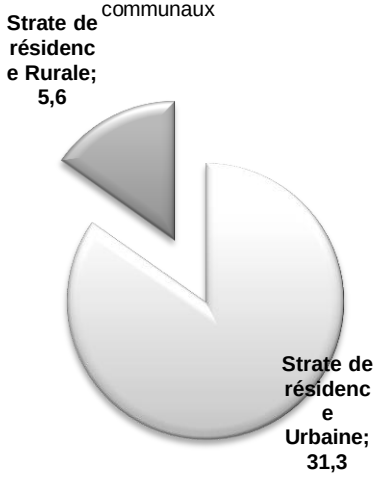

Graphique 3.33 Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

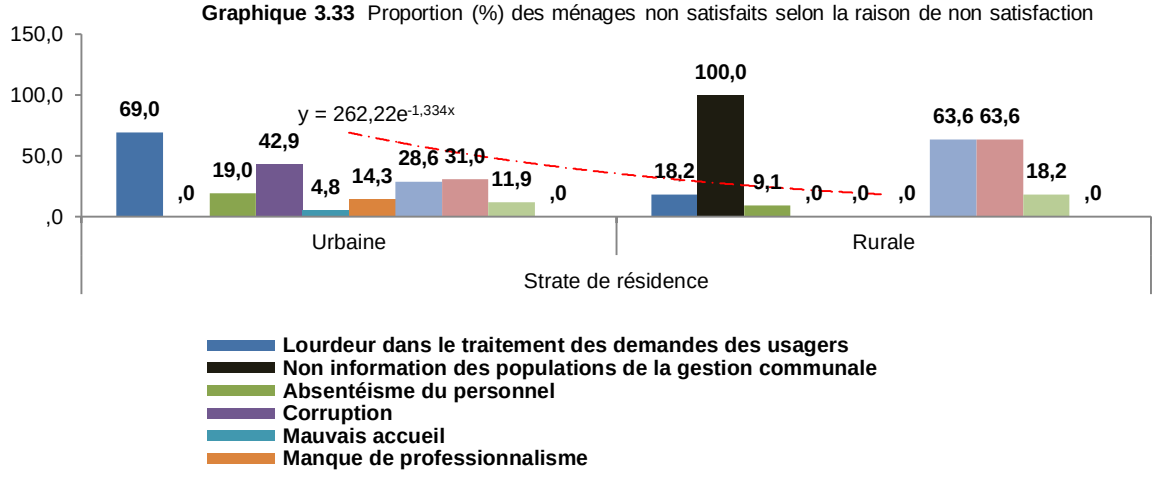

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Dans l'ensemble, moins du quart des ménages soit **16.1%** déclare ne pas être satisfait des services rendus par la commune. Dans cette proportion des enquêtés, les raisons de non satisfaction sont nombreuses et à des niveaux divers selon la strate de résidence. Ces raisons sont à hauteur de : **58.5%** pour la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, **37.7%** pour le manque de confiance envers l'exécutif municipal, **35.8%** pour la méconnaissance des actions menées par la commune, et **34.0%** pour la corruption

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

En termes d'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale, la proportion (%) des ménages selon le type d'action envisagée à l'échelle communale est illustrée dans le tableau 3.20.

Tableau 3.20 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	33,6	13,4	23,1	5,2	2,2	1,5	11,2	14,2	35,8	,0
	Rurale	44,6	9,2	72,3	2,6	3,6	4,1	24,1	47,7	56,9	,5
	Total	40,1	10,9	52,3	3,6	3,0	3,0	18,8	34,0	48,3	,3

Source: Enquête CCAP2, KON-YAMBETTA 2022

Pour inverser la tendance observée plus haut, les statistiques en présence affichent les chainons d'actions ci-après ;participation aux activités communautaires notamment, dans la mise en œuvre des solutions endogènes (**52.3%),** participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune (**48.5%**), contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté (**40.1%**), adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires (**34.0%)**

Une analyse par strate de résidence révèle des choix très divergents entre les ménages urbains et ruraux (cf. **Tableau 3.20**). En effet à l'observation, l'ordre des priorités affichées reste en cohérence avec les tendances sus présentées dans le graphique 3.31 (sous chapitre III.5.3). Ce qui souligne le degré d'engagement citoyen porté par chaque strate de résidence ans l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale**.**

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéresse par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de la population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins.

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Ere disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;

- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;

- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;

- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;

- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;

- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;

- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :

- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;

- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;

- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;

- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;

- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions.

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

La composition du comité de suivi – évaluation participatif se présente comme suit **:**

- **Le president :**
- **Le rapporteur :**

- **Les members** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;

- 02 représentants de la société civile au niveau communal

- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;

- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;

- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;

- 01 représentant du secteur de l'eau ;

- 02 leaders d'opinion au niveau local ;

- 02 leaders religious ;

- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

ACCES A L'EAU POTABLE											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
	Amélioraer la la qualité de l'eau	Redynamisation/mise en place du COGES	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs	25%	100%	commune	Statistiques de la Commune et analyses ex-ante, à moyen terme et ex-post
		Formation/ recyclages des COGES et artisans réparateurs	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion de formation des COGEs	10	50	commune	Enquête CAP
		Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans	Responsable secteur eau				Rapports/PV réunions de sensibilisation	0	100	commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes	Responsable secteur eau				Rapports/PV réunions de sensibilisation	0%	100%	commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Responsable secteur eau				Taux de contribution au déplacement des artisants réparateurs	65%	100%	commune	Enquêtes auprès des ménages
	Améliorater la gestion des points d'eau	Redynamisation/mise en place du COGES	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion de création des COGEs	30	100	commune	Statistiques de la Commune
		Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Responsable secteur eau				Taux de contribution au fonctionnement duCOGE	65%	100%	commune	Enquêtes auprès des ménages
		Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion sensibilisation	0%	25%	commune	GIARD
		Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Responsable secteur eau				Fiches de suivi-évaluation des comptes	0%	37%	commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
	Construire des points d'eau supplémentaires	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Responsable secteur eau				Fiche décharge plaidoyer envoyé			commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Donation du site de construction d'un point d'eau	Responsable secteur eau				PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site	37	47	commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Responsable secteur eau				PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site	0%	100%	commune	Analyse trimestrielle des registres

Source: Enquête CCAP2, LOBO 2022

ACCES AUX SOINS DE SANTE											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité	Réduuire le coût d'accès aux soins de santé	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COSA	Représentant chef de district de santé				Rapport / PV de réunio sensibilisation	0	15	commune	GIARD
		La négociation des jumelages et intercommunalités	Représentant chef de district de santé				rotocole d'accord	0	5	Commune	Enquête statistique Commune/MINSANTE
		Le Développement de partenariats publics-privés	Représentant chef de district de santé				Pv de négociation/Protocol e d'accord	0	5	Commune	Statistiques commune réalisées chaque année
	Amélioration de la gestion des FOSA	Subvention de la COSA	Représentant chef de district de santé				Taux de contribution des ménages	0	100	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Représentant chef de district de santé				Fiche de suivi évuation des présences			Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Représentant chef de district de santé				Ficche de déchzrge plaidoyer			Commune	Statistiques de la Commune
		La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Représentant chef de district de santé				Fréquence des travauxl/Fiche de	0%	100%	Commune	Enquêtes auprès des ménages
		L'accueil et la prise en charge des patients	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	65%	100%	Commune	GIARD
		L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Représentant chef de district de santé				Taux de contribution des ménages	30	100	Commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
	Extension/réhabilitatio n/Equipements des formations sanitaires	plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	65%	100%	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	0%	25%	Commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
	Formations Sanitaires su	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	0%	37%	Commune	Analyse trimestrielle des registres
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion			Commune	

Source: Enquête CCAP2, LOBO 2022

ACCES A L'EDUCATION SCOLAIRE											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Acceder à une éducation de qualité	Amélioration de la gestion des établissements scolaires	Participation aux activités de l'école	Responsable secteur Education				Fiche de préennce/PV réunion	0	100	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Prime aux bons enseignants	Responsable secteur Education				Taux de contribution des ménages			Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Renforcement des relations parents-enseignants	Responsable secteur Education				PV réunion			Commune	Statistiques de la Commune
		Contrôle de la présence régulière des enseignants	Responsable secteur Education				Fiche de suivi évaluation/Fiche de contrôle	0%	100%	Commune	Enquêtes auprès des ménages
	Amélioration la qualité de l'éducation scolaire	Dénonciation des enseignants indélicats	Responsable secteur Education					65%	100%	Commune	GIARD
		Acquittement des cotisations	Responsable secteur Education				Taux de cotisation des ménages	30	100	Commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
		Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Responsable secteur Education				Taux de parité Homme/Femme	65%	100%	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Responsable secteur Education				Copie méssage diffusé	0%	25%	Commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
		Diffusion des bonnes pratiques	Responsable secteur Education				PV réunion de sensibilisation des ménages	0%	37%	Commune	Analyse trimestrielle des registres

Source: Enquête CCAP2, LOBO 2022

ACCES A L'OFFRE DE SERVICES COMMUNAUX											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Améliorer l'offre des services communaux	**Faciliter l'intervention de lacommune**	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information	0	100	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Responsable secteur Institution Communale				Nombre de suggestion			Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information			Commune	Statistiques de la Commune
		Consultation du babillard de la commune	Responsable secteur Institution Communale				Nombre de visites	0%	100%	Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Responsable secteur Institution Communale				Taux de couvertutre de programme	65%	100%	Commune	GIARD
		Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Responsable secteur Institution Communale				Plaan média	30	100	Commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
		Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaire	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information	65%	100%	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Responsable secteur Institution Communale				Liste des membres/Nombre de groupes d'écoute constitués	0%	25%	Commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
		Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information	0%	37%	Commune	Analyse trimestrielle des registres

Source: Enquête CCAP2, LOBO 2022

Bien que le concept de satisfaction soit différemment compris par l'ensemble des bénéficiaires, les ménages enquêtés ont fait preuve de leur vif intérêt pour l'offre des biens et services publics dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux. Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction et les préoccupations des ménages par rapport à l'offre des biens et services publics dont ils bénéficient, réalisés entre le 1er Avril et le 30 Juin 2022 dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Dans l'ensemble, les résultats permettent de tirer les constats majeurs suivants :

- les ménages bénéficiaires à la base ont une vision pertinente des principales dimensions de la qualité des ouvrages et de celles du service public dans les secteurs de l'eau, la santé, l'éducation et des services communaux ;

- une forte proportion des répondants, tous genres confondus, sont satisfaits des différentes dimensions définissant la qualité des ouvrages socio collectifs d'utilité publique et, ainsi que l'offre de services offert ;

- selon le milieu de résidence, sur plusieurs aspects notamment, la qualité de l'eau de la principale source d'approvisionnement, le temps d'attente au point d'eau, l'utilisation des recettes, la proportion des ménages satisfaits est assez proche ; sur les aspects ci-dessus cités, l'écart de satisfaction est peu significatif. Toutefois, au sujet de l'adéquation du prix payé pour l'accès à l'eau potable, l'éducation et la santé, la proportion des ménages insatisfaits est trois fois inférieure à celle des ménages qui recourent à l'offre des biens et services publics dans les secteurs ciblés par l'enquête.

A ce titre, on peut conclure que la proportion des ménages qui, sur les différents variables, se sont déclarés satisfaits ou non satisfaits, méritent en principe l'application d'un coefficient ajusteur. Par ailleurs, les limites de la présente enquête sont liées au fait que l'on n'ait pas pu apprécier ;

- la quantité d'eau puisée par jour en comparaison aux besoins effectifs des usagers ;

- les niveaux de prix satisfaisants sur l'offre des biens et services publics

Aussi, convient-il de souligner une contrainte majeure, l'absence de référentiel (normes ou indicateurs) en matière de satisfaction des bénéficiaires, soit au niveau national ou international, qui n'a pas permis de baliser l'analyse et de s'aviser des changements souhaités. En dépit des insuffisances ou des contraintes, l'exercice de mesure de la satisfaction par rapport à la perception des ménages bénéficiaires est sans conteste une alternative qui apportera des changements notables dans la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein de cette collectivité en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRES DE L'ENQUETE SCORECARD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

	Section I. IDENTIFICATION	
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	

S1Q21 Résultat de la collecte _____

1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent |__|
2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse
3=Refus 96=Autres (à préciser)

(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)

S1Q22 Appréciation de la qualité de l'enquête _____ |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

S1Q13 _____

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|
		B. Puits avec pompe électrique	|__|
		C.Forage avec pompe à motricité humaine	|__|
		D.Forage avec pompe électrique	|__|
		E. Borne-fontaine	|__|
		F.Source	|__|
		G.Réseau d'adduction d'eau	|__|
		H. Adduction en eau potable(CAMWATER)	|__|
		I.Rivière	|__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		G=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES	|__|
		B=Commune	|__|
		C=CAMWATER	|__|
		D=Communauté	|__|
		E=Autres	|__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ?	|__| |__|__|

Section II. EAU POTABLE			
		Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q20		|__|
S2Q18	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q19	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q21		|__|
S2Q20	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q21	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ~~S2Q22.~~ ⟶		|__|
S2Q22	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q23	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..) B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section II. EAU POTABLE			
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
		1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
		A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces	C. Accueil	|__|
S3Q01b	formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= un mètre 2= 2Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q04 à S3Q12 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
		1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ?	D. Coton	|__|
	(Plusieurs réponses services).	E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services	1=Oui 2= Non 8=NSP	

Section III. SANTE			
	suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien a-t-il payé pour une consultation ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/propharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non S3Q12** ⟶		|__|
S3Q11	Les médicaments y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires Amélioration de la gestion des FOSA . La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière . Plaidoyer pour l'affectation du personnel . Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical Réduction du coût d'accès aux soins de santé . Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__|__|
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans	_____	_____	_____	_____	

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q02	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 4 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, allez à S4Q05		|__|	|__|	|__|	|__|
	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	les raisons pour lesquelles vous optez	Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
	pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q05	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q06	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q07	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquentent vos enfants (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q08	Quel est le temps moyen mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'ils fréquentent ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	
S4Q10	Le centre de formation professionnelle que fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-il					|__|

Section IV. EDUCATION					
	d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
S4Q11	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q12	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q14	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q15	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q16	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 2 aller à S4Q16	|__|	|__|	|__|	
	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
S4Q16a	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
	Combien payez vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------- (en FCFA)	Inscription ---------- (en FCFA)	Inscription ---------- (en FCFA)	Inscription ---------- (en FCFA)
S4Q17		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- (en FCFA)
		Autres frais ---------- (en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------
S4Q18	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	2=Raisonnable 3=Faible				
S4Q19	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
S4Q20	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q22***	|__|	|__|	|__|	|__|
	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q22	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ?				

	(Plusieurs réponses possibles). Autre action ?

	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|

	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?

	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
~~***S4Q23b***~~	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) –0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1 → S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre	|__|

	commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|__|

S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	|__|
		B. Non information des populations de la gestion communale	|__|
		C. Manquements liés au Personnel communal	
		C1. Absentéisme du personnel	|__|
		C2. Corruption	|__|
		C3. Mauvais accueil	|__|
		C4. Manque de professionnalisme	|__|
		D Méconnaissance des actions menées par la commune	|__|
		E Manque de confiance envers l'exécutif municipal	|__|
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	|__|
		B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	|__|
		C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	|__|
		D. Consultation du babillard de la commune	|__|
		H. Interventions dans les radios communautaires	|__|
		H1 Animation des tranches d'antenne	|__|
		H2 Suivi des tranches horaires dédiées	|__|
		H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées	|__|
		H4 Adhésion à des groupes d'écoute	|__|
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____ Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|

S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|

S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|

S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____ Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|

S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|

S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?	|__|__|__|

S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	|__|
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire	|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|

		A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?		
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13 **S1Q14**	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

nitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En accompagne	
						A. Suivi technique	B. Appui financier
Centre de santé	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__	|__
rrondissement	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__	|__
	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__	|__
	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__	|__
e							
privée	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__	|__
___	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__	|__

, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	
llages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non	
mmune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X	|__|
S1Q14	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3	|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|

		A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux

Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Aides aux indigents	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)